

LE DEVOIR

Vol. LXXXIV - No 136

MONTRÉAL, LE LUNDI 14 JUIN 1993

65c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

L'état de siège

Kim Campbell doit sa victoire à la règle d'alternance et à sa formidable machine

Chantal Hébert

Malgré un discours seyant davantage à une Chambre de commerce qu'au climat d'un grand congrès politique, Kim Campbell n'a pas réussi à entermer samedi soir ses espoirs de devenir la première femme à diriger le parti conservateur fédéral.

Cette réalisation, plus que toute autre sans doute, en dit long sur la volonté des conservateurs de donner un tour cette fois-ci à une femme, à un chef qui n'est pas du Québec.

Car, si une majorité de députés conservateurs se sont résolus en fin de semaine à tourner le dos à l'opinion publique, aux sondages, et aux meilleurs instincts d'une partie importante de leurs propres stratégies électorales, Kim Campbell le doit à l'alternance et à sa formidable machine plutôt qu'à elle-même.

L'organisation Campbell a en effet vécu le congrès au leadership en état de siège. De jeudi à samedi soir, elle a littéralement porté ses députés à bout de bras, calculant qu'en s'accrochant à sa formidable avance de la mi-course, elle réussirait à l'emporter, ne serait-ce que de justesse.

Dans la dynamique d'un congrès, il est toujours impératif de faire sentir aux militants qu'ils sont dans le camp gagnant. En fin de semaine, la capacité de la machine Campbell de projeter cette image, en encadrant du début à la fin ses partisans, constituait sa meilleure carte. Pour y arriver, on aura mis pas moins de mille bénévoles à l'ouvrage.

Et, à la fin, même la réalité des sondages et une performance

nettement supérieure de Jean Charest n'ont pu percer les défenses bien garnies du camp Campbell.

En rétrospective, le fait que la ministre ait fini la course là où elle l'a commencée, en tête du peloton, permet de calculer la somme immense que le parti conservateur avait mise sur elle.

Il avait vraiment tout parié sur sa candidature. En début de campagne, la présence dans l'arène, comme seul adversaire sérieux, d'un Québécois de 34 ans, n'avait même pas l'allure d'une solution de rechange.

Avec Kim Campbell, le parti conservateur avait calculé qu'il pouvait se permettre de sauter sans filet.

Or, le lancement réussi de la campagne Campbell allait être le dernier événement à lui donner complètement raison.

A compter de ce jour, l'équipe Campbell a confondu la course et couronnement et la ministre a commis presque toutes les erreurs imaginables.

Alors que les Canadiens éprouvaient une curiosité dévorante à son égard, elle a choisi de leur mettre le moins possible de matériel sous la dent.

Au Québec, en particulier, la nouvelle chef a encore à prouver qu'elle a ce qu'il faut pour transformer en capital durable l'héritage de Brian Mulroney.

Et, au premier débat à Toronto, Kim Campbell s'est présentée sans idées pour étoffer sa vague promesse de changer la façon de faire les choses.

Au débat de Montréal, elle s'en est tenue à des réponses scriptées dont il s'est dégagé une impression laborieuse. Plusieurs ont commencé à se demander comment elle se débrouillerait le jour où elle serait coincée entre Lucien Bouchard et Jean Chrétien.

Et, en fait d'idées samedi soir, Kim Campbell a surtout servi du réchauffé aux députés. Sa performance a déçu même ses partisans et mis toute son organisation sur un pied d'alerte.

Malgré tout, jusqu'au congrès, Kim Campbell a eu la couronne à portée de la main. Et quant elle n'a pas réussi à la saisir elle-même, le parti la lui a tendue hier après-midi.

A tout prendre, cette fois-ci, ont expliqué plusieurs députés, les conservateurs tenaient davantage à tenter leur chance avec une femme, à donner un tour à un chef qui n'était pas du Québec qu'à choisir le gagnant que lui désignaient pour l'heure les sondages.

Pour autant, le beau scénario échafaudé par les conservateurs au lendemain de la démission de Brian Mulroney s'est écroulé.

Au cours de la course au leadership, c'est Jean Charest que les Canadiens ont découvert plutôt que la gagnante que le parti entend leur proposer lors de prochaines élections.

Aujourd'hui, les électeurs en savent plus long sur les carences du premier ministre que leur ont choisis les Conservateurs que sur ses capacités. Chargée du bagage encombrant des politiques impopulaires de son prédécesseur et rendue boiteuse après avoir trébuché tout au long de sa campagne, Kim Campbell aura de la difficulté à franchir intacte le fil d'arrivée de la prochaine élection.

Au Québec, en particulier, la nouvelle chef a encore à prouver qu'elle a ce qu'il faut pour transformer en capital durable l'héritage que lui lègue Brian Mulroney.

La course au leadership a également mis en lumière un parti usé à la corde par ses deux mandats successifs. Si les conservateurs se retrouvent dans l'opposition l'automne prochain, ce sera notamment à cause de la fatigue du pouvoir.

Mais ce sera également parce que le mince écran doré qui a permis à Kim Campbell de tenir le coup en fin de semaine ne sera pas disponible lors de l'élection générale prochaine.

L'ENTREVUE

Louis Lortie,
le pianiste indocile

PAGE B-1



LES ACTUALITÉS

Le Front commun
tourne le dos à Johnson

PAGE A-3

LE MONDE

Les Casques bleus tirent dans
la foule à Mogadiscio

PAGE A-5



Kim Campbell, en prolongation

53% des députés ont finalement porté à leur tête leur favorite du début

JEAN DION
LE DEVOIR

Ottawa — La ministre de la Défense, Kim Campbell, deviendra sous peu la première femme premier ministre de l'histoire du Canada, après avoir battu Jean Charest de justesse au deuxième tour de scrutin du congrès à la chefferie conservatrice hier soir à Ottawa.

Ainsi en ont décidé les quelque 3500 députés présents au congrès au leadership du Parti conservateur,

qui ont porté hier à leur tête la favorite de la course depuis les tout débuts, la ministre de la Défense Kim Campbell.

Bénéficiant de l'appui du candidat de troisième place Jim Edwards, Mme Campbell l'a emporté, de justesse, au second tour de scrutin avec 53 pour cent des suffrages exprimés, devançant de 187 voix son adversaire Jean Charest.

Les trois autres candidats dans la course s'étaient désistés au deuxième tour.

Campbell a devancé Charest par seulement six pour cent des 3447 voix exprimées au deuxième tour.

Malgré les efforts de rattrapage soutenus de M. Charest depuis trois mois, et malgré les multiples sondages de fin de course qui conféraient au ministre de l'Environnement de meilleures chances de donner au gouvernement conservateur un troisième mandat, l'avance de Mme Campbell était bel et bien insurmontable, et l'appui

VOIR PAGE A-8: CAMPBELL



Kim Campbell a finalement devancé Jean Charest par 187 votes, sur 3447, hier soir, au deuxième tour de scrutin.

La Caisse de dépôt met la main sur Univa

JEAN-PIERRE LEGAULT
LE DEVOIR

Bertin Nadeau peut souffler: après plus d'une semaine de pourparlers intensifs, la Caisse de dépôt et Unigesco se sont entendus, tôt hier matin, sur le bloc d'actions d'Univa mis aux enchères il y a plusieurs mois. La Caisse devient ainsi le principal actionnaire de l'entreprise.

Cette annonce risque de changer le déroulement de la réunion des porteurs de débentures d'Unigesco qui se tiendra demain à Montréal.

En vertu de l'entente annoncée en début d'après-midi, la Caisse de dépôt acquiert les quelques 20 millions d'actions d'Unigesco pour 8,50\$ chacune. Elle déboursa au total 171 millions\$ pour le bloc de 23,25% des actions ordinaires d'Univa. La Caisse se retrouve donc avec 31,7

VOIR PAGE A-8: UNIVA

Les Bosniaques continueront de mourir

Les combats ont repris avec une violence accrue hier en Bosnie, où les forces serbes ont franchi les lignes de défense musulmanes pour entrer dans Gorazde, l'enclave de Bosnie orientale pourtant déclarée zone de sécurité par l'ONU. Voir page B-3.

JOCELYN COULON
LE DEVOIR

Nations unies - Ainsi donc, Gorazde est sur le point de tomber complètement aux mains des Serbes qui ont exigé que les habitants quittent l'endroit sinon leurs soldats «seront sans pitié avec les intégristes musulmans». Toute la fin de semaine, Sarajevo, Gorazde et d'autres villes bosniaques, ont subi les attaques forcées des soldats serbes et croates déterminés à poursuivre le dépe-

VOIR PAGE A-8: BOSNIE

Bruit et sueurs sur l'Île Notre-Dame

Alain Prost remporte son premier Grand Prix du Canada

DANY VEAR
LE DEVOIR

Au milieu du bruit et de la sueur, des milliers d'hommes et de femmes ont assisté à la victoire du français Alain Prost, hier, lors du Grand Prix du Canada de Formule 1.

Sous un soleil impitoyable, assourdis par le bruit incessant des moteurs, quelque 70 520 personnes se sont massées autour du circuit Gilles Villeneuve, à Montréal.

La foule était agitée. On était arrivé tôt le matin sur l'Île Notre-Dame. On se préparait et cherchait la meilleure place. La ligne de départ? La deuxième chicane? «Je préfère le premier virage», a expliqué Robert Metcalfe. Avocat montréalais dans la trentaine, M. Metcalfe savait de quoi il parlait. Comme d'autres, mordus de la course automobile, il vivait son cinquième Grand Prix de Formule 1, à Montréal.

Prudent, il avait averti ses copains avant le début de la course, «Attention à vos oreilles!».

De leur poste d'observation, tous ces gens ont pu entendre les coureurs des Benetton-Ford, des Ferrari, des Williams Renault et des Ligier-Renault. Vers 1h, le départ était donné. Et les moteurs ont pétardé tout l'après-midi.

«C'est Prost», ont crié, aux oreilles bouchées de leurs acolytes, trois ou quatre amateurs de Formule 1, à chaque fois qu'ils aperce-

vaient le Français Alain Prost s'engouffrer dans le premier virage du circuit. Ils l'avaient vu cinq secondes. Comme toute la vague des Formule 1.

Les amateurs ne la voyaient que le temps d'un souffle. À tous les 69 tours.

Un bourdonnement incessant rappelait à l'évidence que, quelque part sur le circuit, la course se poursuivait. Tendus, les amateurs attendaient le nouveau passage des voitures. Lorsqu'ils entendaient le vrombissement des moteurs, le stress les gagnait. Ils devenaient impatients.

«À quel rang, se trouve Andretti?», a demandé un jeune homme aux allures siciliennes. Déjà loin, il n'avait pas attendu la réponse de son voisin d'un tour.

Assister à une course de Formule 1, c'est vivre vingt secondes d'une fureur intense au milieu d'une longue attente d'une minute.

Et les spectateurs n'ont pas été déçus.

Alain Prost a remporté son premier Grand Prix du Canada de Formule 1. Impeccables, Prost et sa Williams-Renault n'ont jamais quitté la première place, eux qui avaient pris le départ de la pôle-position. Son principal adversaire, le Brésilien Ayrton Senna, n'a jamais lâché prise. En dépit d'une superbe remontée vers la



Un 48e Grand Prix pour Alain Prost, son premier au Canada.

INDEX

Les Actualités...A2
Agenda culturel...B7
Annonces classées...B2
Avis publics...B4
L. Bissonnette...A6
Culture...B8
Économie...A5



Éditorial...A6
L'Entrevue...B1
Idées...A7
Le Monde...B3
Mots croisés...B4
Religions...B2
Les Sports...B6

Météo
Ensoleillé
Max: 30
Détails en B4

VOIR PAGE A-8: GRAND PRIX

ÉCONOMISEZ
JUSQU'À
30%
SUR VOS
INTERURBAINS
PARTOUT DANS
LE MONDE

Votre entreprise fait plus de 200 \$ par mois d'appels interurbains au Canada, aux États-Unis et outre-mer? Avec le plan d'économie Avantage^{MC} de Bell, vous pourriez économiser de 20 à 30% sur vos frais d'interurbain. Appelez nos conseillers au 1 800 363-BELL.

Bell
des gens de parole^{MC}

Applicable sur les appels effectués au moyen de l'interurbain automatique. Une facturation minimale de 200\$ est requise.

• LES ACTUALITÉS •

Le Front commun lance un appel à Bourassa et tourne le dos à Johnson

Le ton monte de plusieurs crans chez les porte-parole syndicaux

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Le Front commun intersyndical en a assez. Estimant qu'il ne sert plus à rien de discuter avec le ministre Daniel Johnson, il en appelle maintenant au premier ministre Bourassa pour convaincre le gouvernement de «s'asseoir devant une table de négociation», et il commence à parler de moyens de pression plus musclés pour cette semaine.

Après avoir rencontré le ministre Johnson à la fin de la semaine dernière le Front commun rejetait cette fin de semaine la contre-proposition du président du Conseil du Trésor.

Le ton avait monté hier chez les porte-paroles syndicaux qui rencontraient les médias. «Nous avons fait une ouverture historique en acceptant un gel de salaires pour un an et en proposant de procéder en profondeur à une réorganisation du travail, dit le président de la FTQ Fernand Daoust, qui ajoute n'avoir «jamais vu ça dans le monde syndical».

Mais le ministre Johnson est inca-

pable de saisir la balle au bond, remarquent-ils.

D'un ton ferme, Lorraine Pagé, présidente de la CEQ, ajoute que le gouvernement «peut décréter ce qu'il veut, mais il ne peut pas décréter la motivation au travail. Nous avons proposé une demande raisonnable et responsable. Si M. Johnson veut décréter à tout prix, il trouvera à tout prix la démotivation et la détérioration des services».

«Il y a une grande colère chez nos membres, ajoute Daniel Giroux, président du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec. Les gens ont fait preuve de bonne foi et ils se sentent maintenant trahis».

Il y a une semaine le Front commun acceptait le principe d'un gel de salaire pour un an, «pour tenir compte de la situation économique et budgétaire du Québec», en échange du retrait des projets de loi 102, qui décrète les conditions de travail, et 198, qui veut imposer une réduction de 12 % des effectifs de la fonction publique pour les cinq prochaines années. Les deux projets de lois doi-

vent être adoptés d'ici deux semaines.

Le Front commun proposait également de s'engager dans une révision en profondeur de l'organisation du travail, octroyant à l'avance au gouvernement le premier 1 % d'économies qui pourraient en résulter.

Cette proposition a d'ailleurs sérieusement menacé l'unité du Front commun puisque la puissante Fédération des affaires sociales (FAS) de la CSN et ses 100 000 membres se séparaient alors du Front commun, refusant ce gel.

Modifications en profondeur

Jeudi dernier Daniel Johnson répondait à cette proposition. Les chefs syndicaux font valoir que le ministre fait maintenant référence à un gel de salaire de trois ans plutôt qu'à deux, refuse de retirer les projets de loi, interdit tout moyen de pression avant 1995, et lie les augmentations salariales aux gains de productivité.

Pour envisager des modifications en profondeur «il faut établir un rapport de confiance entre les parties»,

dit le Front commun, mais Daniel Johnson cherche «avant tout à réaliser des économies à partir des conditions de travail et des avantages sociaux des employés, qu'il hypothèque en constituant des réserves au cas où il n'atteindrait pas ses propres objectifs dans les délais qu'il fixe unilatéralement».

Le Front commun comprend la CEQ, la FTQ, le Syndicat de la fonction publique et celui des professionnels du gouvernement, et quatre organismes affiliés à la CSN.

De son côté, la FAS entreprenait hier un siège devant l'Assemblée nationale, alors que 60 campeurs s'installaient pour plusieurs jours (on en attend 200 autres aujourd'hui).

Il s'agit, pour la FAS, de la première étape des moyens de pression qui veulent convaincre le gouvernement de tenir une vraie négociation. Un porte-parole de la FAS promet d'ailleurs une «semaine animée».

La très grande majorité des membres de la FAS ont été consultés et pour le moment 82,2 % d'entre eux rejettent tout gel de salaire.

Le PQ tiendra compte de la singularité de Montréal

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Le Parti québécois de Montréal en a assez des «politiques de standardisation» imposées à Montréal par le gouvernement québécois, et dans le cadre d'un Québec souverain il entend proposer des mesures qui tiendront compte de la singularité de Montréal.

«Montréal est un phénomène unique, on ne doit pas lui imposer des structures qui s'appliquent à l'ensemble du Québec», dit la députée Louise Harel. Le PQ tenait cette fin de semaine un congrès pour les régions de Montréal-Centre et de Ville-Marie, où plusieurs centaines de délégués adoptaient une série de propositions qui doivent être achevées au congrès national du 20 août prochain.

Ainsi, le PQ de la région montréalaise entend faire de Montréal une véritable ville-région, en la dotant d'un super-organisme de concertation, formé d'élus municipaux, qui verra à harmoniser l'ensemble des décisions. Louise Harel ajoute que la région montréalaise ne peut pas fonctionner avec cinq conseils régionaux de développement, cinq régions régionales de la santé, cinq sociétés québécoises de la main-d'œuvre, cinq organisations touristiques régionales, alors que tous ces organismes ne planifient aucunement leur action les uns par rapport aux autres.

«On ne peut continuer longtemps l'exode vers les banlieues», ajoute Mme Harel, et le PQ entend proposer «d'ajuster la fiscalité pour assurer l'équité des coûts des infrastructures et des services». Les propositions votées en fin de semaine demeurent pour le moment de grands principes généraux, qui veulent «reconnaître l'importance stratégique de Montréal et les efforts à consentir pour rester concurrentiel et s'insérer dans le réseau des grandes métropoles internationales».

En ce qui concerne le transport international, le PQ veut regrouper toutes les liaisons aériennes régulières à Dorval et maintenir les vols nolisés et cargo en transit à Mirabel.

Fin du siège des morutiers

LE DEVOIR

Les morutiers spécialisés et les travailleurs d'usine qui occupaient depuis 20 jours les bureaux du ministère des Pêches et Océans Canada (MPO) à Tracadie, Chéticamp et Gaspé pour protester contre le plan de conservation des stocks de morue du MPO ont mis fin à leur siège hier après-midi. Les occupants ont décidé de faire confiance au cabinet fédéral qui va désormais s'occuper de leur dossier. «Cette prise en main du dossier par le cabinet élimine l'impasse dans laquelle nous étions maintenus par les hauts fonctionnaires du MPO depuis le début des pourparlers», explique la Coalition des morutiers mobiles du Golfe.



ROBIC
DEPUIS 1892

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LEGER ROBIC RICHARD
AVOCATS

55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC, H2Y 3K2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 845-0044
La maîtrise des intangibles

Greenpeace Québec deviendra autonome

LOUIS-GILLES
FRANCOEUR
LE DEVOIR

Greenpeace Canada a reconnu à la mi-mai le principe de l'autonomie administrative et politique de sa section québécoise, qui se présentera désormais de plus en plus sous le nom de Greenpeace Québec.

Cette indépendance dans les faits, a appris LE DEVOIR de diverses sources, permettra à Greenpeace Québec d'adopter désormais ses priorités d'action, de mettre sur pied ses propres campagnes et d'organiser à son profit ses levées de fonds, toutes choses qui devaient jusqu'à présent s'aligner sur les politiques de l'organisme canadien.

D'importantes tensions ont marqué depuis trois ans les rapports de la direction québécoise de Greenpeace avec la direction canadienne, qui a pignon sur rue à Toronto. Ces tensions ont atteint leur point culminant en 1991 alors que la direction canadienne lançait avec ses alliés américains une campagne contre le projet Grande-Baleine dans les grands médias des États-Unis, dont les exagérations devaient coûter cher à la direction québécoise qu'on avait oublié de consulter. Le nombre de membres est passé en moins d'un an au Québec de 90 000 à moins de 30 000.

Cette affaire a intensifié le désir d'autonomie du groupe québécois et accéléré le débat au sein du groupe canadien, en lui faisant épouser plusieurs méandres du débat constitutionnel canadien, sauf la conclusion, qui débouche ici sur un partenariat renouvelé. En effet, d'un débat sur la nécessité d'accorder une marge de manoeuvre plus grande à Greenpeace Québec, à l'époque de Meech, les militants québécois et canadiens de Greenpeace s'entendaient l'été dernier sur le principe de rendre cet organisme «binational». On était alors en plein débat sur Charlottetown.

Mais, explique la présidente du conseil d'administration de Greenpeace Canada, Mme Trudy Richard, cet accord pour binationaliser cet or-

ganisme n'a pas eu de suite, faute d'argent.

Greenpeace Canada a perdu depuis deux ans son droit de vote au niveau international parce qu'il n'arrive plus à payer sa cote-part de 24 % de ses levées de fonds. On n'a donc pas pu embaucher un deuxième directeur général à plein temps pour le Québec. Il n'a pas été possible de transférer l'administration des levées de fonds et la liste des membres au Québec ou de mettre sur pied un programme de traduction mur à mur.

«Au dernier conseil d'administration (de Greenpeace Canada), explique Anne de Guise, la directrice de Greenpeace Québec, on leur a dit que c'était qu'une question de temps. Ils ne pouvaient fermer le bureau du Québec mais ne pouvaient plus ignorer que sa subordination aux politiques de Greenpeace Canada le paralysait en grande partie. Avec une grande ouverture d'esprit, je dois le dire, le conseil d'administration a fait le pari que, grâce à une indépendance réelle, administrative et politique, nous serons chacun plus efficace et que nous serons, ainsi, des partenaires plus forts en raison de notre liberté accrue».

Mme Trudy Richard confirme elle aussi que ce divorce à l'amiable, même si on ne l'a pas recherché du côté anglophone, est perçu non pas comme un échec politique mais comme un «renouveau» dans l'action.

«Nous pensons que la décision d'accorder progressivement son autonomie à Greenpeace Québec va permettre à ses militants d'être plus libres de travailler à leur façon et d'une manière plus adaptée aux problèmes d'environnement de leur territoire. Leurs campagnes refléteront mieux au Québec les objectifs de Greenpeace International. Et si au Québec on estime prioritaire de mener le débat sur l'énergie en priorisant la Baie James (pendant qu'on attaquera le nucléaire ailleurs au Canada), ce sera plus efficace sur les deux terrains.»

Beau et chaud!



PHOTO ROBERT SKINNER

KARINE SÉGUIN, quatre ans, a profité du beau temps hier en faisant trempette dans le Parc Angrignon. La journée d'aujourd'hui sera encore plus belle que dimanche mais attention aux averse que nous prédisent les météorologues pour demain.

Valise suspecte à Dorval

Montréal (PC) — Les artificiers de la police de la CUM ont fait exploser une valise suspecte retrouvée dans le stationnement de l'aéroport de Dorval hier après-midi, à la suite d'un appel à la bombe.

Aucune trace d'explosif n'a cependant été décelée. La valise était remplie de mousse.

L'aéroport avait d'abord été évacué en entier, mais on a par la suite isolé le secteur Est du stationnement.

Aucun vol n'a été annulé mais il y a eu quelques retards pour les passagers.

L'appel à la bombe avait été reçu vers 12h40 à la police de la CUM qui a dépêché à l'aéroport ses artificiers de la section technique.

CONFÉRENCE

suivie d'un débat public

donnée par

Yves Lenoir

ingénieur, écologiste et auteur du livre:

La Vérité sur l'effet de serre

Le Dossier d'une manipulation planétaire

Éditions La Découverte

«Un véritable ouvre-débat...»

Louis-Gilles Francoeur, Le Devoir

Débat animé par

Donald Dodier

avec la participation de

Louis-Gilles Francoeur

journaliste,

Gérald Vigant

météorologiste - Environnement Canada,

Ilène de Vernal

micro-paléontologue, Chaire en environnement, UQAM

Le mardi, 15 juin 1993, à 11 heures

Bibliothèque Nationale du Québec

Salle Saint-Sulpice

1700, rue Saint-Denis, Montréal

Entrée libre

À vos marques... découpez... économisez!

Vous voulez sauver beaucoup d'argent sur un nouveau véhicule Toyota?

1- Feuilletez les journaux de la ville.

3- Découpez celle qui vous intéresse et amenez-nous la.

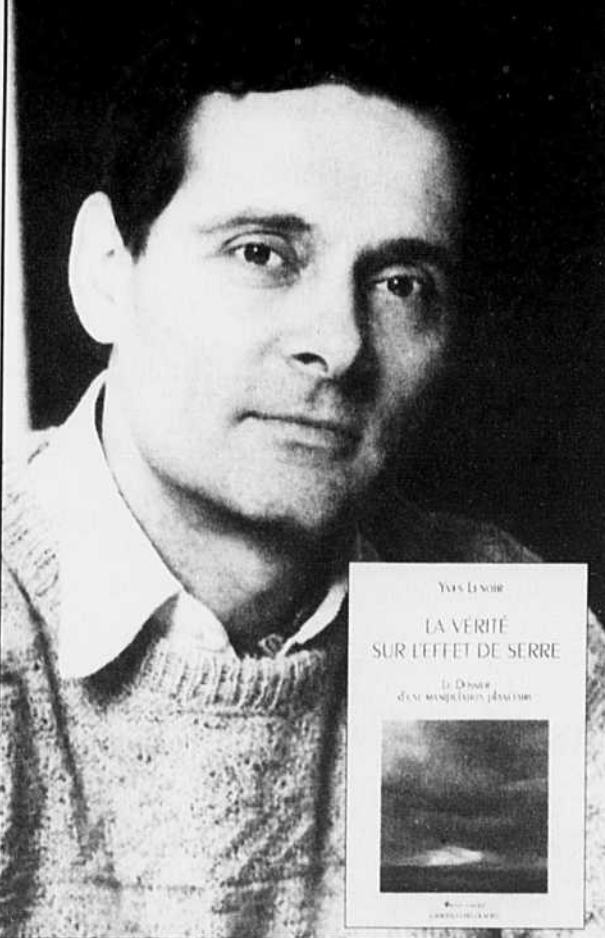
2- Lisez attentivement toutes les annonces valides des autres concessionnaires Toyota.

4- Nous vous offrirons automatiquement un meilleur prix.

C'est promis!

P.S.: Comment peut-on faire ça? Facile, nous laissons les autres payer pour la publicité!

CHASSÉ TOYOTA
819 RACHEL EST 527.3411 (ANGLE ST-HUBERT)



Présentée par:

Association des communicateurs
scientifiques du Québec

Les Éditions La Découverte

• LES ACTUALITÉS •

La crédibilité du gouvernement est à refaire en région estime Parizeau

Trois-Rivières (PC) — Les récentes manifestations qui se sont déroulées dans diverses régions du Québec au cours des dernières semaines et les visites que le chef du Parti québécois, Jacques Parizeau, a faites dans divers congrès régionaux de son parti, au cours du dernier week-end, l'ont amené, hier, à constater que l'autorité du gouvernement du Québec auprès des régions n'est plus ce qu'elle était.

Depuis une vingtaine d'années qu'il fait de la politique et depuis une trentaine d'années qu'il se promène dans les régions à titre d'économiste, M. Parizeau mentionne qu'il ne se souvient pas d'avoir vu dans les régions un degré d'inquiétude aussi grand quant à l'avenir.

«Des villes qui font la grève, c'est assez nouveau comme phénomène», a noté le chef du Parti québécois, après s'être adressé durant une cinquantaine de minutes aux militants réunis en congrès régional.

Selon lui, il s'agit là d'un phénomène nouveau mais très particulier de l'état d'esprit qu'il rencontre dans les congrès régionaux.

Problème sérieux

«J'ai l'impression qu'on s'en va vers une prise de conscience nouvelle dans les régions. Il y a des choses qu'on n'accepte plus. J'ai de la difficulté à cerner ça.

Je ne suis pas certain de tout comprendre ce qui se passe dans les régions mais il y a une chose qui est claire, a-t-il dit, c'est que l'autorité du gouvernement du Québec dans les régions n'est plus ce qu'elle était il y a encore quelques années.»

A son avis, il y a là un problème sérieux de crédibilité du gouvernement qu'il faut rétablir.

Selon M. Parizeau, le Parti québécois entre dans une nouvelle phase avec l'approche des élections provinciales

et les gens se demandent de plus en plus ce que le Parti québécois a à leur proposer.

En ce sens, estime-t-il, le prochain congrès national qui se tiendra à Montréal, en août, représentera une sorte de moment privilégié où le Parti québécois aura la responsabilité de ramener, surtout dans certaines régions, «un certain espoir qu'on peut faire quelque chose et qu'on peut retrouver le goût de bouger.»

Cela sera d'autant plus possible, selon lui, que le Québec changera le système politique dans lequel nous vivons, qu'il deviendra un pays souverain et qu'il pourra ainsi rapatrier ses instruments de développement.

«Ca c'est un message que le congrès du mois d'août doit polariser», a affirmé le chef péquiste.

Pas de changement

Celui-ci a indiqué qu'il ne fallait pas prévoir de changements à 180 degrés lors du prochain congrès national mais il a ajouté que tout le processus menant à ces assises permettait d'approfondir des notions et d'entrer dans des choses beaucoup plus concrètes que ce que le parti avait jusqu'à maintenant. En ce sens, il a cité en exemple le projet du député Jean-Pierre Jolivet sur le développement de la forêt habitée, soulignant que ce projet représentait un pas en avant considérable par rapport à tout ce que le Parti québécois a eu dans son programme depuis des années sur le sujet.

Invité à poser un verdict sur la région de la Mauricie, M. Parizeau a répondu que c'était une région qui voyait la fin d'une époque et que le gouvernement aurait peut-être dû voir venir cela il y a quelques années. «Ce n'était pas tout de se dire: une époque se termine et une autre commence à Bécancour. C'est vrai qu'une époque est commencée à Bécancour et qu'une autre se termine de ce côté-ci du fleuve mais il faut quand même souder ça», a-t-il dit.

Québec devrait identifier tous les sites d'enfouissement émettant des biogaz

C'est toute leur gestion qu'il faudrait réviser, estime la direction régionale de la santé publique de Montréal-Centre

LOUIS-GILLES
FRANCOEUR
LE DEVOIR

Québec devrait identifier tous les sites d'enfouissement susceptibles d'émettre des lixivats ou des biogaz susceptibles de causer un préjudice pour la santé publique et obliger les propriétaires à les capter selon les règles instituées par le Calderon Bill, une loi adoptée en 1984 par l'Etat de Californie, et qui fait école, depuis, aux États-Unis.

C'est ce que recommande dans un «Avis de santé publique», adressé au gouvernement du Québec, la Direction régionale de la santé publique de Montréal-Centre. Cet avis a été divulgué au début de la fin de semaine en même temps qu'une étude sur les biogaz de l'ex-carrière Miron.

Le règlement québécois sur la gestion des déchets solides, actuellement en révision, devrait définir beaucoup plus clairement ce qui est acceptable dans un site d'enfouissement, estiment les milieux métropo-

litains de la Santé. Les déchets acceptés pourraient ainsi varier en fonction des caractéristiques de chaque milieu récepteur. C'est dans cet esprit que le rapport propose à Montréal d'envisager de n'enfouir dans le dernier trou de l'ex-carrière Miron que des déchets «secs» pour empêcher la formation de biogaz toxiques à la suite de la décomposition des matières organiques biodégradables.

Chaque fois qu'on identifiera des émanations de biogaz sur un site, ajoute le rapport, il faudrait qu'on impose à ses propriétaires de les capter et de les détruire. Cette obligation devrait s'appliquer, ajoute l'Avis de santé publique, à tous les sites d'une capacité d'enfouissement de 100 000 tonnes et plus. Cette proposition est moins stricte que la norme californienne, qui force à capter et à détruire les biogaz de tous les sites d'une capacité globale de plus de 453 000 tonnes.

Les biogaz contribuent sensiblement en milieu urbain à la pollution

atmosphérique. Les rejets de méthane, qui correspondent de façon générale à la moitié des émanations des sites, contribuent de plus à l'effet de serre car ce gaz est environ 10 fois plus efficace, si l'on peut dire, que le gaz carbonique.

L'Avis de santé publique recommande d'autre part au gouvernement d'obliger les propriétaires de nouveaux sites d'en identifier les impacts sur l'eau et l'atmosphère dans une étude d'impacts et d'établir des contraintes d'en faire le suivi environnemental plusieurs dizaines d'années après leur fermeture, selon les normes du Calderon Bill. Toutes ces données devraient, d'autre part, être transmises avec régularité aux autorités médicales et aux travailleurs.

Toute la gestion des sites d'enfouissement, conclut l'Avis de santé publique, devrait faire l'objet d'une politique régionale et nationale de gestion intégrée des déchets de concert avec toutes les instances de la société, soit le gouvernement, les citoyens et les autres corps publics.

MAINTENANT, L'INTEGRA 1993 SURPASSE MÊME LES TAUX PRÉFÉRENTIELS.

4,8%

FINANCEMENT POUR 48 MOIS.

Vous pouvez maintenant obtenir, pour un temps limité, un taux de financement de 4,8% pour 48 mois à l'achat de n'importe quel modèle Acura Integra 1993. Ce qui veut dire que vous pouvez vous procurer la voiture de performance la plus populaire de sa catégorie à un meilleur taux que ceux offerts par les banques. Ⓜ Mais

attention, cette offre est d'une durée limitée. Alors voyez vite votre concessionnaire Acura. Car vous ne trouverez pas de meilleure offre sur une meilleure voiture.



Financement au taux annuel de 4,8 % pour 48 mois offert, sur approbation du crédit, à l'achat de n'importe quel modèle Integra 1993. Exemples - financement de 15 000 \$ au taux annuel de 4,8 % pendant 48 mois : versement mensuel de 344,08 \$; coût d'emprunt de 1 515,84 \$; obligation totale de 16 515,84 \$. Financement de 20 000 \$ au taux annuel de 4,8 % pendant 48 mois : versement mensuel de 458,78 \$, coût d'emprunt de 2 021,44 \$, obligation totale de 22 021,44 \$. Offre d'une durée limitée. Renseignez-vous auprès du concessionnaire.

ACURA PLUS
255, boul. Seigneurie, Blainville Tél.: 435-4455
LUCIANI ACURA
4040, rue Jean Talon O., Montréal Tél.: 340-1344

PRESTIGE ACURA
3700, Autoroute 440, O., Laval Tél.: 745-1234
LES GALERIES ACURA
7100, boul. Métropolitain, Anjou Tél.: 354-8811

ACURA GABRIEL
4648, boul. St. Jean, Dollard-des-Ormeaux Tél.: 696-2991
ACURA RIVE-SUD
820, boul. Taschereau, Greenfield Park Tél.: 443-6555

Vers un gel des salaires en Ontario

Toronto (PC) — Le ministre ontarien des Finances, Floyd Laughren, se préparait dimanche à aller de l'avant avec un projet de loi gelant pour la première fois dans l'histoire de sa province les salaires des employés de l'Etat.

Des hauts fonctionnaires provinciaux et des avocats se sont affairés pendant le week-end à peaufiner le texte de loi qui aura pour effet de réduire de 2 milliards\$ la masse salariale atteignant le montant de 43 milliards\$.

Les employés syndiqués, de leur côté, n'ont pas perdu de temps et ont exercé des pressions sur le caucus des 71 néo-démocrates, leur demandant de voter contre le projet de loi. Ils préparent aussi des manifestations.

Plusieurs sections syndicales et un groupe communautaire ont mis sur pied vendredi un front commun destiné à sensibiliser les contribuables au sujet des conséquences des compressions.

«Est-ce que les 10 ou 11 millions d'Ontariens vont dans les hôpitaux? Veulent-ils être scolarisés? Voyagent-ils sur les routes?», a demandé Barry Weisleder, président du local 595 du Syndicat ontarien de la fonction publique.

«Tous ces services sont offerts par les employés des services publics», répond M. Weisleder. Quelque 950 000 personnes, soit un Ontarien sur 10, seront ainsi touchées par la décision gouvernementale. Presque toutes les municipalités en souffriront.

Plusieurs groupes, comme les policiers, les enseignants, les employés d'hôpitaux, seront éventuellement visés par la décision sans précédent du gouvernement Bob Rae, qui veut maintenir son déficit cette année à 9,2 milliards\$.

L'aérospatiale canadienne, dans la grisaille du Bourget

Paris (PC) — L'industrie canadienne de l'aéronautique et de l'aérospatiale n'échappe pas à la grisaille ambiante, au 40e Salon international du Bourget, mais plusieurs sociétés, particulièrement le groupe Bombardier, se montrent plutôt optimistes face à l'avenir.

Cette édition du «Paris Air Show», le plus grand événement du genre au monde, se tient dans un climat de récession générale: l'an dernier, les compagnies aériennes du monde entier ont perdu plus de 5,5 milliards\$.

Les manufacturiers canadiens sont venus aussi nombreux qu'il y a deux ans au Bourget (35 entreprises participent à l'événement) mais le temps n'est plus aux annonces spectaculaires. En 1991, les Canadiens avaient profité du salon pour dévoiler des contrats totalisant un demi-milliard \$. On sera loin du compte cette fois-ci. Spar Aerospace, par exemple, qui avait été le plus «gros annonceur» de 1991 avec des contrats de 110 millions \$, ne fera cette année aucune annonce, hormis une entente de coopération avec le français Matra sur la télé-détection.

Le géant Bombardier fait par contre état de quelques bonnes nouvelles et exhibe un carnet de commandes de plus de près de 3,5 milliards \$.

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

CETTE SEMAINE À LA BOURSE

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Nom de la Compagnie	Date	Heure	Lieu
Nufort Resources Inc.	14-06-93	11h00	Toronto
Nahanni Mines Limited	14-06-93	11h30	Toronto
Minères du Nord	14-06-93	19h30	Amos
Irwin Toy Limited	15-06-93	10h00	Toronto
Premier Choix : TVEC Inc.	15-06-93	10h00	Montréal
International Epitex Inc.	15-06-93	10h00	Ottawa
Noma Industries Limited	15-06-93	11h00	Toronto
Boccon Inc. (Groupe)	15-06-93	12h00	Montréal
Agritek Bio Ingredients Corporation	15-06-93	16h00	Montréal
Lyon Lake Ltée	15-06-93	16h00	Rouyn Noranda
First Mercantile Currency Fund Inc.	15-06-93	16h30	Toronto
Noramco Mining Corporation	16-06-93	09h00	Vancouver
Merfin Hygienic Products Ltd.	16-06-93	10h00	Vancouver
NuGas Limited	16-06-93	10h30	Calgary
NSR Resources Inc.	16-06-93	11h00	Dorval
Sechura Inc.	16-06-93	11h30	Montréal
Algo Inc. (Groupe)	17-06-93	09h00	Montréal
Biochem Pharma Inc.	17-06-93	09h30	Montréal
Globex Inc.	17-06-93	09h30	Rouyn Noranda
Hartco Inc.	17-06-93	09h30	Montréal
Compu-Horne Systems Int'l Ltd.	17-06-93	09h30	Toronto
M-Corp Inc.	17-06-93	10h00	Montréal
Perkins Ltée	17-06-93	10h00	Montréal
Tintina Mines Limited	17-06-93	11h00	Toronto
Maax Inc.	17-06-93	11h00	Montréal
ATI Corporation	17-06-93	11h00	Toronto
Reitmans (Canada) Limitée	17-06-93	11h30	Montréal
FT Capital Ltd.	17-06-93	14h00	Toronto
Hollinger Inc.	17-06-93	14h30	Toronto
Great Lakes Nickel Limited	17-06-93	15h00	Toronto
Precambrian Shield Resources Ltd.	17-06-93	15h30	Calgary
Eden Roc Mineral Corp.	17-06-93	16h00	Toronto
Altai Resources Inc.	17-06-93	16h15	Toronto
Great Lakes Minerals Inc.	17-06-93	16h30	Toronto
Southern Resources Ltd.	17-06-93	16h30	Toronto
Wheaton River Minerals Ltd.	17-06-93	16h30	Toronto
Agnico-Eagle Limitée	18-06-93	09h30	Toronto
Royal Trustco Limited	18-06-93	09h30	Toronto
Repap Inc. (Les Entreprises)	18-06-93	10h00	Montréal
Mentor Exploration & Development Co. Ltd.	18-06-93	11h00	Toronto
Sudbury Contact Mines Ltd.	18-06-93	11h30	Toronto
Glyko Biomedical Ltd.	18-06-93	11h30	Toronto

DIVISIONS D'ACTIONS

Canadian Natural Resources Ltd. (CNQ)
Valeurs : actions ordinaires
Modalités : la société mentionnée ci-dessus prévoit diviser ses actions à un ratio de deux (2) pour une (1), soit une action ordinaire supplémentaire pour chaque action ordinaire détenue.
Date de clôture des registres : le 10 juin 1993

Tarragon Oil & Gas Ltd.
Valeurs : actions ordinaires (nouvelles)
Modalités : la société mentionnée ci-dessus prévoit diviser ses actions à raison de deux pour une (1) action ordinaire (nouvelle) supplémentaire pour chaque action ordinaire (nouvelle) détenue.
Date de clôture des registres prévue : le 8 juin 1993

PROJET DE DIVISION D'ACTIONS

Cinram Ltd (CRW)
Valeurs : actions ordinaires
Modalités : dans le cadre d'un projet de réorganisation, la société mentionnée ci-dessus prévoit diviser ses actions à un ratio d'une (1) ancienne pour deux (2) nouvelles actions.
Date de l'assemblée : le 21 juin 1993

Coit Corporation (CBP)
Valeurs : actions ordinaires
Modalités : dans le cadre d'un projet de réorganisation, la société mentionnée ci-dessus prévoit diviser ses actions à raison de deux (2) anciennes actions pour une (1) nouvelle action.
Date de l'assemblée : le 19 juillet 1993
Date de clôture des registres prévue : le 3 août 1993

PROPOSITION D'OFFRE EN ESPÈCES ET EN ACTIONS

Canadian Home Shopping Network Ltd (CWS)
Valeurs : actions ordinaires
Modalités : Rogers Communications Inc. a présenté une offre pour se porter acquéreur de la totalité des actions ordinaires en circulation de la société mentionnée ci-dessus à raison de : i) 0,895 \$ par action, ou; ii) pour chaque groupe de 19,25 actions ordinaires de Canadian Home Shopping Network, Inc., une (1) action sans droit de vote de catégorie B/ de Rogers Communications Inc.

PROJET DE CHANGEMENT DE CATÉGORIE D'ACTIONS

Minera Rayrock Inc (MRN)
Valeurs : actions ordinaires
Modalités : dans le cadre d'un projet de réorganisation, la société mentionnée ci-dessus prévoit échanger pour chaque groupe de deux (2) actions ordinaires de Minera, une (1) action avec droit de vote subordonné et une (1) action avec droit de multiple de Minera Rayrock Inc.
Date de l'assemblée : le 24 juin 1993

RACHAT AU GRÉ DU DÉTENTEUR ET CONVERSION

La Corporation du groupe La Laurentienne
Valeurs : actions privilégiées - 1,875 \$ (LGC.P.A.)
Modalités : la société prévoit racheter le titre mentionné au prix de 25 \$ plus les dividendes accumulés et non versés. De plus, elle prévoit convertir le titre mentionné à raison de 1,25 actions de catégorie B/ de La Corporation du groupe La Laurentienne pour chaque action privilégiée 1,875 \$ convertie.
Date d'échéance prévue du rachat : le 9 juillet 1993
Date du rachat et de la conversion : le 10 août 1993

DIVIDENDE EN ACTIONS

Autrex Inc.
Valeurs : actions de catégorie A/(AUT.A.)
actions de catégorie B/(AUT.B.)
Modalités : la société mentionnée ci-dessus a déclaré un dividende en actions sous réserve de l'approbation des actionnaires minoritaires à l'assemblée du 30 juin 1993.
Date de paiement : le 12 juillet 1993

OMISSION DE DIVIDENDE

Algonquin Mercantile Corp. (AM)
Valeurs : actions ordinaires
Modalités : la société mentionnée ci-dessus, sauf avis contraire, ne verse plus de dividende sur le titre en rubrique depuis la date normale de versement du dividende en mai.
Trustco General Canada Inc.
Valeurs : actions privilégiées de catégorie A/, série 1, à taux réajusté (TTG.P.A.)
Modalités : la société mentionnée ci-dessus, sauf avis contraire, ne verse plus de dividende sur le titre en rubrique depuis la date normale de versement du dividende en avril.
Lessard Beaucage Le mieux Inc.
Valeurs : actions ordinaires
Modalités : la société mentionnée ci-dessus, sauf avis contraire, ne versera plus de dividende sur le titre en rubrique à compter de la date normale de versement du dividende en juin.

REPRISE DE VERSEMENT DE DIVIDENDES

Goldfarb Corp. (GDF.P.A.)
Valeurs : actions privilégiées - 8 %
Modalités : la société mentionnée ci-dessus reprendra partiellement le versement de dividendes. Le versement couvrira les arriérés de dividendes du dernier trimestre de 1991 et du premier de 1992. Le taux est de 0,44 \$ par action.
Date de versement : le 15 juin 1993

PROJET DE REGROUPEMENT D'ACTIONS ET DE CHANGEMENT DE RAISON SOCIALE

Belmoral Mines Ltd (BME)
Valeurs : actions ordinaires
Modalités : dans le cadre d'un projet de réorganisation, la Société mentionnée ci-dessus prévoit effectuer le regroupement d'actions suivant : une (1) nouvelle action pour dix (10) anciennes actions détenues. De plus, elle prévoit changer sa raison sociale pour Belmoral Resources Ltd.
Date de l'assemblée : le 25 juin 1993

Les renseignements contenus aux présentes proviennent de sources que nous croyons dignes de foi mais nous ne pouvons pas en garantir l'exactitude. Ce document, étant un bulletin d'information, pourrait s'avérer incomplet.

Ce tableau est fourni par

TASSÉ

Tassé et associé limitée

La lunetterie se sent menacée par la désassurance

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Menacée par des multinationales américaines aux frontières du Québec, l'industrie de la lunetterie n'avait surtout pas besoin de l'extension de la désassurance des examens de la vue introduite dans le dernier budget Levesque.

La désassurance des examens de la vue pour les 18-40 ans a eu pour effet de retrancher 28% au chiffre d'affaires de l'industrie de l'optique au Québec. En étendant cette non-couverture aux 40-64 ans, la contraction devrait atteindre 40%. «Pour économiser combien? 20 millions?», questionne Guy Rouleau, président-fondateur de Lunetterie New Look.

New Look s'en sort pourtant bien dans une industrie marquée par une forte concurrence. Agé de 52 ans, M. Rouleau est actif dans l'industrie depuis 33 ans. «A ma première année, j'ai vendu pour 15 000\$ de lunettes». Aujourd'hui, New Look se présente comme la plus importante enseigne de l'optique au Québec, avec 34 magasins, dont 29 corporatifs et 5 exploités en partenariat, et 537 employés. Six magasins se sont ajoutés l'an dernier, en pleine récession, et cinq autres, comptant entre 15 et 18 employés chacun, auront pignon sur rue cette année, dont deux dans la région de Montréal.

Pourtant, «tout allait bien, il y a deux ans, avant la désassurance», Guy Rouleau évalue la perte de revenus découlant de l'annulation de la gratuité des examens de la vue des 18-40 ans à 8% pour New Look, et à 28% pour ses concurrents. En étendant cette annulation aux 40-64 ans, New Look devra se substituer au gouvernement et offrir la déduction du coût de l'examen sur le prix d'achat de lunettes pour espérer maintenir son marché... et se démarquer.

New Look se distingue également par sa politique du 2 pour 1. «Cette politique, largement utilisée, n'est pas toujours sans ambiguïté, sans confusion», Guy Rouleau assure que le 2 pour 1 de New Look est honnête, sans surprise. La lunetterie compense ces coûts par sa structure intégrée comprenant la transformation des lentilles, la fabrication des montures et l'élimination des intermédiaires. «Nos marges bénéficiaires sont aussi bonnes que celles de nos concurrents».

Une autre menace guette les commerçants de lunettes : le «prêt-à-porter» et l'intégration de lunetteries aux grandes surfaces. Zellers tentera l'expérience dans les 160 magasins. «Les corporations professionnelles ont déjà mené, et gagné des batailles dans ce type d'affaires», Guy Rouleau se réfère ici au combat contre les pharmacies Cumberland. «Mais ce type de combat est insignifiant».

Pour le président de New Look, la multinationale américaine est le véritable ennemi. Les Lens Crafters et Pure Vi-

son, cette dernière avec ses 2000 points de vente, font peur. «N'étant ni des opticiens, ni des optométristes, ils n'ont pourtant pas le droit de faire affaires ici. Des recours ont été entrepris mais les procédures actuelles tardent. Entre-temps, les petits ont mal, ils souffrent.» Pour lui, si les multinationales viennent s'installer au Québec, seules les structures québécoises bien organisées sauront résister à l'offensive. «Regardez ce qui s'est passé dans l'alimentation».

«Et dans les pharmacies!», a renchéri Michel Laliberté, président et chef de la direction du Groupe Iris. Ce groupe se retrouve à la tête d'un réseau d'une soixantaine de franchises au Québec et au Nouveau-Brunswick. Il est également l'un des artisans de la mise sur pied, il y a quatre ans, d'une centrale d'achats reliant plus de 140 bureaux, soit une force au détail d'environ 50 millions\$.

«Je suis l'un de ceux qui n'est pas inquiet. Attentif, certes, mais pas inquiet», a-t-il précisé. «Les lunetteries, dans les Zellers, les 2 pour 1, les multinationales... Ce sont autant de joueurs qui aspirent à occuper une certaine part de marché. Mais toute la dimension soins de santé oculaire et rapport qualité-prix va prendre le dessus sur la production de masse et les innovations qui s'inspirent davantage d'un concept de marketing.» Il se réfère, en cela, aux États-Unis, où le marché de l'optique est retenu à 33% par les grandes chaînes, par les optométristes dans une même proportion, et à 20% par les opticiens.

«Il faut trouver un créneau, et s'y développer.» Surtout, éviter de se laisser attirer par des concepts marketing nouvelle vague et faire attention de ne pas franchir la ligne de démarcation établie par les frais fixes. «Beaucoup ont travaillé à réduire les coûts en éliminant des intermédiaires. Mais ce faisant, ils ont ajouté d'autres coûts, soit en se dotant d'une structure administrative plus lourde ou en recourant aux superficies commerciales plus grandes, plus dispendieuses».

M. Laliberté parle tout de même de bouleversements majeurs, et de nécessaires regroupements. La désassurance — qui a retranché entre 5 et 0% du chiffre d'affaires d'Iris —, la récession et la menace des multinationales ne sont, dans ce contexte, que des irritants. L'industrie de l'optique vit, aujourd'hui, les mêmes remises en question que la pharmacie, il y a 20 ou 30 ans. Les guerres de clochers d'hier, entre opticiens, optométristes et ophtalmologistes, vont devoir céder la place aux équipes multidisciplinaires. «C'est la seule façon de passer au travers», il cite en exemple le secteur pharmaceutique où les «indépendants», qui proposent 300 points de vente, retiennent à peine 7% du marché, contre 47% pour les franchisés réunis sous les bannières Jean-Coutu ou Cumberland.

«Au Québec, il y a de la place pour trois, à l'extrême quatre réseaux importants, pas plus.»

EMPLOI

Les profondes mutations du domaine de la psychologie

PIERRE RACINE
COLLABORATION SPÉCIALE

«S'il fallait que je tienne compte des emplois disponibles sur le marché du travail, je serais obligé de couper le nombre d'étudiants admis au moins de moitié», admet Claude Gagnon, directeur de l'École de psycho-éducation de l'université de Montréal.

La plupart des étudiants au Québec voudraient qu'on rende l'accès encore plus facile, qu'on accepte plus de gens dans les universités. D'un autre côté, le marché du travail ne peut déjà plus absorber — en termes de postes à temps plein du moins — le nombre de finissants qui sortent de la plupart des facultés et écoles universitaires.

La situation de la psycho-éducation n'est guère différente de bien des secteurs d'enseignement universitaire qui souffrent de plus en plus d'une surproduction d'étudiants. De moins en moins d'entre eux ont accès à des postes à temps plein; un nombre de plus en plus effarant piochent dans le terrain miné du temps partiel, du «sur appel» et de la précarité. Le plus éton-

nant c'est que personne, sauf les étudiants eux-mêmes, ne semble s'en ulcérer outre mesure. Le directeur de l'École de psycho-éducation fait ici figure d'exception puisqu'il est en effet le seul, à date, qui m'ait avoué sans ambage que le nombre de finissants dépassent de loin le nombre de postes disponibles sur le marché du travail. Officiellement, le chômage est presque inexistant en psycho-éducation, une profession qui compte actuellement environ 4000 membres. Par contre il faut savoir qu'un très grand nombre — surtout les jeunes — sont soit sur appel, soit à temps partiel, soit à contrat à durée limitée. Sans parler de ceux qui disposent de postes à temps plein mais qui voient venir la réforme des Affaires sociales — dont on connaît les détails à l'automne — avec appréhension : cette réforme apportera vraisemblablement un dégraissage des structures et son lot de «bumpage» dans les effectifs.

On comprendra que les 200 étudiants formés chaque année au Québec dans cette discipline ont pour le moins un avenir non pas sombre, mais pour le moins cahoteux devant eux.

En fait, comme le suggère Claude Gagnon avec courage, c'est tout le champ de la pratique psy qu'il faut revoir. TROP de spécialités (psycho-éducation, techniques en psycho-éducation (pourquoi 2 niveaux d'enseignements?), psychologues, conseillers en orientation, travailleurs sociaux, etc.) sont actuellement accrochés au champ psy selon ce dernier. «Pourquoi ne pas réunir toutes ces spécialités sous un tronc commun, comme cela se pratique en médecine? Vous êtes-vous demandé combien coûte toute cette surspécialisation?».

Mais il y a une autre question qu'il faut se poser : combien de temps va-on continuer à produire le même nombre d'étudiants qu'il y a 10 ou 20 ans, alors que le marché du travail a connu de profondes transformations?

Le Collège Jean-de-Brébeuf recherche des candidat(e)s pour l'emploi suivant:

REGISTRAIRE

TEMPS PARTIEL
(Ce poste sera converti à temps plein)

Sous la responsabilité du Directeur des Services pédagogiques vous travaillerez conjointement, au moins durant la première année de votre mandat, avec le registraire actuel, dont le statut passe de temps complet à temps partiel, vous assurerez la gestion des admissions, des inscriptions, des horaires et des autres tâches reliées au registraire, notamment l'entrée des notes, l'émission des bulletins, la vérification des D.E.C.

- Vous avez la responsabilité des communications avec la Direction générale de l'enseignement collégial.
- Vous collaborez, avec les autres membres de la Direction des Services pédagogiques, aux visites de classes, aux visites d'écoles, aux journées de tests d'admission et à la Journée «Portes ouvertes».
- Vous supervisez le travail de l'équipe du registraire.

Le profil et les qualifications

- Vous possédez une très bonne maîtrise des outils informatiques.
- Vous connaissez le milieu de l'enseignement collégial.
- Vous avez un sens poussé de la gestion et démontrez un leadership reconnu et une capacité à travailler en équipe.
- Vous possédez une très bonne maîtrise du français et une maîtrise d'usage de l'anglais.
- Vous devez posséder un diplôme universitaire de premier cycle avec, de préférence, une expérience dans le milieu de l'enseignement collégial.

Le traitement

- Conforme au règlement déterminant les conditions de travail des professionnels du Collège.
- Faire parvenir votre curriculum vitae complet avant 16 h 30 le 17 juin 1993, au:

Collège Jean-de-Brébeuf
a/s Directeur des Services
pédagogiques du collégial
5625 Decelles
Montréal (Québec)
H3T 1W4
Télécopieur: 342-0693



À SURVEILLER

LUNDI

■ Forum annuel des CA

À l'occasion du Forum annuel des comptables agréés, les Louise Roy, Daniel Johnson, Denis Desautels, Guy Breton, Yves Séguin, Marcel Côté, Pierre-Karl Péladeau et François Legault viennent débattre des grands défis auxquels font face le milieu des affaires et les finances publiques à l'aube du XXI^e siècle.

MARDI

■ Forum de fonds communs de placement

Plus de 2000 personnes assistent aux nombreux ateliers prévus dans le cadre du Forum de fonds communs de placement 1993, une industrie qui a vu son actif sous gestion croître de 1814% depuis 10 ans.

■ Comment atteindre vos objectifs financiers

Tous les mardis du mois de juin, Lévesque Beaubien Geoffrion organise un séminaire d'information à sa succursale de Laval, sous le thème Comment atteindre vos objectifs financiers.

■ David Kern à Montréal

L'économiste en chef de la National Westminster Bank est le conférencier au déjeuner-causerie du Conseil des relations internationales de Montréal. L'allocation de David Kern porte sur les tendances économiques et financières mondiales.

MERCREDI

■ Conférence mondiale sur les parcs scientifiques

L'Association of university-related research parks tient à Montréal jusqu'à vendredi sa deuxième conférence mondiale sur les parcs scientifiques et de recherche. Sous la férule du Centre d'initiative technologique de Montréal, cette conférence porte sur les perspectives et les enjeux stratégiques des parcs scientifiques et de recherche à travers le monde. Quelque 450 participants sont attendus pour cet événement qui met en relation l'entreprise privée, les gouvernements et les universités.

Les événements diffusés dans cette chronique ont été recensés en collaboration avec L'Informateur des gens d'affaires, le média des événements d'affaires. Tél: (514) 355-0474.

Les événements contenus aux présentes proviennent de sources que nous croyons dignes de foi mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude.

É D I T O R I A L

La croissance est là, à quand l'emploi ?

Jean-Robert Sansfaçon

Dans le climat morose qui s'est installé à demeure au pays, une lueur d'espoir pointe au bout du tunnel. L'économie prend du mieux, les principaux indicateurs sont là pour le prouver. Serions-nous enfin sortis du bois, sans même nous en être aperçus ?

La conjoncture économique nord-américaine est certainement plus reluisante qu'elle ne l'était il y a peu de temps encore. Après avoir subi les contrecoups d'une lutte acharnée contre l'inflation, les Canadiens n'osent toujours pas puiser dans leurs épargnes ou emprunter pour l'achat de maisons ou de biens durables. Seules les exportations, en hausse de 30 % depuis le début de 1992, continuent d'alimenter une reprise qui atteindra cette année les 3,5 %.

Même s'ils sont encore de 3 % plus élevés qu'aux États-Unis en termes réels, nos taux d'intérêt ont beaucoup diminué depuis 18 mois. Malheureusement, cette baisse pourrait être de plus courte durée que prévu si les Américains repartent en guerre contre une inflation agaçante de 4 %. C'est qu'aux États-Unis, le taux de chômage est d'à peine 6,9 %, ce qui pousse les salaires et les prix à la hausse. Il faut donc s'attendre que notre chère Banque du Canada suive le mouvement pour empêcher notre dollar de chuter.

En somme, il y a très peu d'espoir de nouvelles baisses des taux d'intérêt au Canada et peu d'espoir de voir les Canadiens recommencer à consommer. Quant aux gouvernements, il va sans dire que ce ne sont pas les hausses d'impôt d'un milliard\$ en seulement six mois au Québec, ni les réductions de dépenses annoncées et à venir, qui alimenteront la demande globale de biens et services au pays.

C'est donc malgré les milliards\$ d'impôts supplémentaires récoltés par nos gouvernements, et en dépit des politiques restrictives de notre banque centrale que l'économie canadienne revient petit à petit à un taux de croissance raisonnable. Qu'à cela ne tienne. Voilà tout de même une très bonne nouvelle; de celles qui devraient nous redonner confiance.

Là où il nous faudra être plus patients, faut-il le répéter, c'est au chapitre de l'emploi. Depuis deux ans, la productivité des entreprises canadiennes, publiques et privées, s'est considérablement accrue. On produit plus avec moins de monde. Voilà une autre bonne nouvelle pour l'avenir de nos exportations, mais à court terme, ce sont les emplois qui absorbent le choc. Comme en 1982, les jeunes sont les plus affectés par le manque d'ouvertures professionnelles. Heureusement, le taux de fréquentation scolaire a augmenté à la faveur de la récession, mais encore faudra-t-il que les nouveaux diplômés trouvent chaussure à leur pied à la sortie de l'école.

En cette matière, malgré la sévérité de la crise, force est de constater qu'aucun des deux gouvernements en place ne s'est penché sur la question.

Certains, dans le milieu des organisations communautaires et syndicales, ont proposé le partage du travail comme moyen de combattre le chômage et l'exclusion sociale. Aussi louable soit-elle, cette solution n'a jamais reçu l'aval des travailleurs eux-mêmes pour

qui toute baisse de revenu est inacceptable. D'ailleurs, là où elle fut tentée, cette mesure n'a pas donné les résultats qu'on attendait sur l'emploi. Même la réduction d'une heure de travail pour tous les Français, décrétée à l'arrivée des socialistes au pouvoir, n'a pas entraîné d'augmentation de l'emploi en France.

C'est donc vers d'autres solutions qu'il faut nous tourner pour trouver les moyens d'augmenter l'emploi. Des moyens déjà connus, comme la lutte au décrochage scolaire, la hausse de la scolarisation ou même l'incitation au travail pour les bénéficiaires de l'aide sociale, mais aussi des moyens nouveaux, mieux adaptés à la réalité économique contemporaine.

Pour ne prendre qu'un exemple, celui des stages en entreprises. Qu'attend-on pour créer un programme universel de stages en milieu de travail pour les jeunes diplômés ? Dans toutes les techniques et professions où la formule existe déjà, le taux d'embauche est plus élevé et l'intégration plus facile. Jamais l'entreprise privée ne prendra d'elle-même l'initiative d'un tel programme, pas plus qu'en matière de formation de la main-d'œuvre où nous sommes dramatiquement en retard sur le reste des pays industrialisés.

D'autres initiatives relativement simples pourraient venir des gouvernements pour faciliter la création par des jeunes, et des moins jeunes, de petites entreprises. Une étude récente de Statistique Canada nous apprend que le nombre de «travailleurs autonomes» s'est accru de 40 % pour passer à 1,1 million au pays entre 1981 et 1991. En comparaison, le nombre de travailleurs salariés a augmenté de seulement 18 % au cours de la même période. La situation économique difficile explique en partie le phénomène, mais il y a aussi la hausse de la scolarisation, le goût de l'entrepreneuriat et le grand nombre de nouveaux services requis par la société.

D'ailleurs, loin d'être toujours sous-payés, les statistiques montrent que le revenu moyen des travailleurs autonomes est de 14 à 34 % supérieur à celui de leurs homologues salariés. Encore ici, plutôt que d'attendre une offre d'emplois salariés qui, de toute façon, se fera de plus en plus rare, n'y aurait-il pas lieu d'imaginer de nouveaux programmes d'aide pour les petites et très petites entreprises de services ? N'y aurait-il pas lieu, du même coup, de revoir la réglementation tatillonne et bloque souvent la création de petites entreprises et dont le secteur de la construction est le plus bel exemple ?

Malgré la croissance économique qu'on nous annonce soutenue pendant quelques années, l'emploi restera bien insuffisant. Pourtant, nos sociétés sont loin d'avoir exploité à fond tout le potentiel de développement lié aux services et aux innombrables nouvelles technologies de l'information. L'avenir de l'emploi est là et il n'appartient pas aux seules grandes entreprises. Encore faut-il le dire et se doter collectivement des outils pour faciliter le choc des idées et l'éclosion des projets.

L E T T R E S

Le bistouri ou la cigarette

Dans nos démocraties libérales, informées, informatisées et amènes, on pratique la discrimination chirurgicale au nom de l'économisme. Sous le Soleil vert, comme le dollar américain.

Les fumeurs seront bientôt exclus des bons soins des cardiologues ou autres pneumologues. Ou placés en dessous de la pile des listes d'attente, comme cela se pratique déjà. Mme Jeanine Larose, présidente de l'Association québécoise des non-fumeurs (il faudrait ajouter: «et des non-fumeuses», mais ce n'était pas dans le texte cité ici), élue au suffrage universel, comme chacun sait, espère que les hôpitaux refuseront certaines interventions aux fumeurs (et aux fumeuses?).

«On n'a pas le choix, dit-elle. Pourquoi la société paierait-elle pour soigner des gens qui s'automutilent. (...) De toute façon, plusieurs médecins mettent déjà les dossiers des fumeurs (et des fumeuses?) sous la pile, c'est bien connu». (LE DEVOIR, 3 juin 1993) Ça leur apprendra, aux fumeurs (et aux fumeuses), à payer le stade olympique par pur patriotisme.

A quand la discrimination contre les alcooliques, les obèses, les jeunes qui ont des accidents de moto ou d'auto à cause d'excès de vitesse, les ambitieux qui courent, «haineux et dociles», la mallette au bout d'un bras et le téléphone cellulaire au bout de l'autre, tout en se mitonnant un infarctus? Et les sidatiques, on va les discriminer comment? La réponse est simple: le billet de confession écologique et végétarien avant une opération.

Au fait, qu'est-ce qu'on attend pour refuser les soins médicaux aux vieux (et aux vieilles) qui ne se dé-

cident pas tout seuls à s'en aller? Il reste à fixer un âge, comme pour les sénateurs et les évêques. Cinq ans de plus pour Mme Larose. Si cette limite ne «sauve» pas assez d'argent, on pourra interdire le cochon et abaisser l'âge où l'on devra exercer «le droit de s'en aller», dont parlait Baudelaire. Un autre automutilé.

Jean-Paul Desbiens,
Québec 10 juin 1993

Des femmes qui s'aiment

L'actuelle campagne publicitaire de Weight Watchers dont le thème est «Je m'aime» nous a donné envie de réagir. En effet, l'expérience que nous avons à partager est fort différente de celle clamée par la publicité. Nous avons toutes été d'un régime à l'autre et, comme 95 % des gens qui en suivent, chaque fois nous reprenions notre poids initial et même plus.

Puis, après 2, 5, 15 régimes, chacune d'entre nous a eu envie de se dire «Je m'aime» mais en arrêtant de suivre des régimes et en s'acceptant telle qu'elle est. Faire cette démarche n'est pas toujours facile puisque tout conduit les femmes à se sentir malheureuses face à leur corps: la publicité, le cinéma, les commentaires desobligés... Pourtant, il est important de rappeler que la silhouette des mannequins ne correspondrait qu'à celle de 5 % des femmes selon certains chercheurs et que la minceur, ce n'est pas nécessairement la santé et le bonheur.

Il est temps que les différences entre les êtres humains soient source de fierté, que nous apprenions tous et toutes à apprécier ce petit quelque chose qui nous distingue de l'autre. Nous ne sommes pas toutes de la même taille, du même poids,

nous n'avons pas toutes la même couleur de peau, etc. Pourtant, il n'existe qu'un seul modèle de beauté, celui d'une éternelle adolescente, blanche, grande et très mince. Mais que faire si nous ne sommes pas toutes Julie Masse?

Pourquoi tant de haine envers soi-même? Nous espérons que nous serons de plus en plus nombreuses (et même nombreux) à défier ces résistances et à oser nous affirmer telles que nous sommes, sans tomber dans les pièges que nous pose la société de consommation.

Lizette Cavin, Suzanne Chartier, Dominique Daigneault, Louise Gosselin, Jacinthe Mallette, Johanne Payment, Nancy Rochon.

Groupe Obsession de la minceur de l'hiver 1993
Centre des femmes de Verdun
Verdun, mai 1993

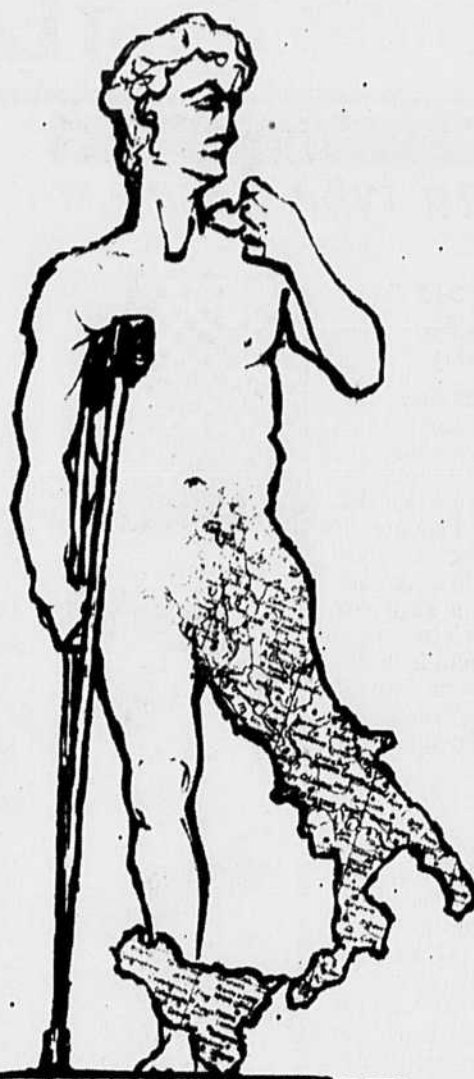
Vélopositif

La première page de votre édition du lundi 7 juin 1993 annonçait que 45 000 «vélopositifs» sillonnent Montréal. La référence consciente ou inconsciente à «séropositif» est évidente. Il y a là, à mon avis, un manque de respect et un cynisme que je me permets de porter à votre attention.

J'ai voulu, par cette courte remarque, vous faire partager le malaise que j'ai ressenti à la lecture du titre. Je suis persuadé que je n'ai pas été le seul à en être enragé.

Il n'y a pas de honte à utiliser des titres accrocheurs pour vendre le journal. Si cela peut conduire le lecteur à continuer sa lecture, et à être mieux informé, j'en suis. Mais l'effet contraire peut tout aussi bien se produire et provoquer la répulsion, comme dans le cas de ce titre.

Paul de Bellefeuille,
Laval 10 juin 1993



LE MONDE

Y a-t-il un pilote?



L I S E
B I S S O N N E T T E

Nos collègues de la colline parlementaire ont rapporté la semaine dernière avec le plus grand étonnement que le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Gerald Tremblay, s'était fâché. Il a quitté les lieux d'une commission parlementaire, excédé par les railleries du péquiste Guy Chevrette à propos du lâchage public que venait d'infliger au ministre l'éternel président du Conseil du patronat, M. Ghislain Dufour. Celui-ci, du haut de son pouvoir parallèle, avait lancé aux poubelles la stratégie des «grappes industrielles», l'oeuvre-maitresse de M. Tremblay.

Il est du dernier chic, au caucus libéral comme chez l'opposition, de se moquer de Gerald Tremblay. Son savoir-vivre et son idéalisme le singularisent au pays de l'intrigue et du cynisme. Il fait l'effet d'un corps étranger, d'un étudiant à lunettes perdu dans un vestiaire de sportifs à gros bras, dont l'instinct est d'en faire un souffre-douleur à défaut de pouvoir l'éliminer. M. Tremblay aggrave son cas par quelques tics empruntés aux «motivateurs», les débiteurs de pensée positive pour gens d'affaires. Quand il a dû s'interrompre, en commission parlementaire, il lisait un article à la gloire du travail d'équipe du club Canadien, pour le servir en exemple à ses détracteurs. Il n'est plus politiquement correct de traiter quelqu'un de boy scout — la dernière fois que j'ai utilisé le terme, j'ai reçu un abondant courrier sur la contemporanéité de Baden Powell — mais des coulisses de l'Assemblée nationale jusqu'au bunker, on n'a pas encore trouvé de meilleur cliché pour moquer le ministre de l'Industrie.

Curieuse affaire. Peu importe un style qui désarçonne et parfois exaspère, la proposition de M. Tremblay est la plus intéressante à être sortie des rangs d'un gouvernement depuis belle lurette. Bien avant que les démocrates américains s'en saisissent, elle a traduit en politiques un stimulant courant de pensée, cette «deuxième fin du laissez-faire» dont les économistes empruntent le thé-

économique citant son collègue? Seule Liza Frulla, à ma connaissance, ne porte pas un sac brun sur la tête quand passe le projet des «grappes», heureuse qu'elle est d'avoir réussi à y faire inscrire les industries culturelles. Le président du Conseil du patronat, qui dine autour des ministères, a compris et s'est chargé de l'hallali. A ce qu'on sache, seul M. Tremblay s'est fâché de ce vandalisme. M. Bourassa était plus occupé par la coupe Stanley et l'autre vandalisme de voyous, plus simple à dénoncer.

Toutes sortes de causes traversent cet échec. Les gouvernements ont de la difficulté, d'évidence, à penser plus loin que le lendemain et les stratégies industrielles à long terme peuvent être électoralement dangereuses. M. Tremblay, qui a de l'énergie et de la conviction, serait un crédible candidat au leadership et chacun sait que plusieurs de ses collègues ont engagé depuis longtemps une course féroce, malgré leurs protestations de loyauté envers Robert Bourassa. Enfin les idées, ces représentations larges du monde, n'ont pas la cote dans un univers qui les confond avec des trucs.

Reste qu'il est étonnant d'observer l'absence de M. Bourassa. Il ne bouge pas tandis qu'on assassine ce qui est après tout, la politique industrielle officielle de son gouvernement. C'est l'affaire de M. Tremblay. Bien ou mal, il laisse chacun oeuvrer en solitaire, Daniel Johnson avec sa loi d'exception contre la fonction publique, Claude Ryan qui bouleverse toute la politique linguistique à sa seule guise, Albert Côté qui fait une farce du pouvoir régional, Marc-Yvan Côté qui poursuit impuinement sa chimère d'Hôtel-Dieu en forme de Mirabel. Le cabinet est abandonné aux lubies individuelles et aux innétables complots interpersonnels.

Et pourtant, même si la grogne populaire monte, elle ne mord pas, la machine tourne, les sondages vont couci-couça, pas de vraie révolte en vue. Sommes-nous bien sûrs, malgré l'énorme placotage que suscite actuellement le sujet, que nos démocraties ont faim de leadership?

À P R O P O S

... de sondages et d'élections (1)

Au Canada, comme dans la plupart des démocraties occidentales, les sondages sont devenus un phénomène électoral important, comme en témoigne leur prolifération au cours des diverses élections tenues pendant la dernière décennie. Ainsi, lors des élections fédérales générales de 1988, pas moins de 22 sondages pancanadiens ont été réalisés, auxquels s'ajoutent 37 sondages portant sur des circonscriptions, des zones métropolitaines, des régions, des provinces, des ensembles de circonscriptions ou des populations cibles. Et encore, ces chiffres ne représentent que les enquêtes dont les résultats ont été divulgués dans la presse quotidienne et hebdomadaire. En France, lors de l'élection présidentielle de 1988, la Commission des sondages a répertorié et contrôlé 153 sondages par rapport à 111 en 1981, une augmentation de 39 %.

C'est un fait! Les sondages se multiplient et envahissent les salles de rédaction des médias. Les journalistes ont d'ailleurs amplifié le phénomène, à tel point que la

nécessité des sondages en démocratie est de plus en plus contestée. Certains voudraient traiter les sondages comme toute autre forme d'information; or, on réalise de plus en plus que pour analyser les sondages et en rendre compte avec précision, les journalistes doivent posséder des compétences particulières. Les associations de journalistes et les diffuseurs se sont dotés de codes de déontologie et d'interprétation des sondages qui attestent le caractère particulier des sondages sur le plan de l'information en ce sens que leur traitement journalistique suppose qu'on livre certaines données élémentaires. Évidemment se pose là toute la question de la réglementation des sondages durant les périodes électorales et hors de celles-ci. Plusieurs craignent tout forme d'intervention de l'État, les sondages n'étant alors que prétexte à d'autres formes de contrôle de l'information politique et du travail des journalistes.

Études de la Commission Royale d'Enquête sur la réforme électorale.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration ANDRÉ LECLERC

Directeur de l'information BENOÎT AUBIN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, ROCH CÔTÉ

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAFACON

Directeur des publications spéciales GUY DESHAIES

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

La télé-indulgence

Un nouveau type d'émission «blanchit» le citoyen pour mieux l'utiliser par la suite

PIERRE DESJARDINS

Professeur de philosophie
Collège Montmorency

A

u lieu de conscientiser le citoyen en l'informant décemment sur les problèmes de notre temps, la télévision fait le contraire et joue le jeu aliénant des cotes d'écoute en choisissant délibérément de divertir plutôt que d'informer sérieusement. Il ne s'agit plus là d'informer le téléspectateur mais de carrément le désinformer en ne lui présentant une information partielle que sur des faits divers, des événements cocasses ou bizarres.

Pensons simplement à des émissions aussi idiotes que *24 sur 24*, *911* ou *Dossiers mystères*; ce n'est plus ici de l'information mais un pur spectacle d'attraction propre à aller chercher des milliers de téléspectateurs en mal de sensations fortes.

Mais, à ce fait déjà connu par plusieurs théoriciens de la télévision, s'ajoute depuis quelque temps, et c'est ce qui est nouveau, bien autre chose de beaucoup plus grave à mon avis. La télévision s'affaire maintenant, dans certaines émissions d'information du moins, à détourner psychologiquement l'attention du citoyen-téléspectateur des problèmes sociaux de son temps en optant pour un exercice médiatique de déculpabilisation collective.

En effet, beaucoup d'émissions d'opinions publiques intéressantes ont été remplacées ces dernières années par tout autre chose: c'est ce que je qualifierais d'émissions «d'impressions publiques» telles *Parler pour parler* avec Jeanette Bertrand ou celle de Claire Lamarche.

Dans ce genre d'émissions «d'information» d'une convivialité au goût douteux et où le voyeurisme est constamment au rendez-vous, le principal travail des animatrices consiste avant tout à rassurer les téléspectateurs, en expliquant que les expériences «troublantes» vécues par les invités à l'émission (ex-drogues, batteurs de femmes ou auteurs de viols collectifs), sont presque à considérer comme «normales», compte tenu du contexte social particulier d'où proviennent ces invités, et qu'elles s'inscrivent même, et pourquoi pas, dans une certaine rationalité des choses de la vie.

Aussi, les animatrices de ces émissions jouent toujours le même rôle: celui d'une mère de famille compréhensive face à de graves problèmes sociaux vécus par ses enfants, mais qui prend d'abord le temps de les gaver autour de la table familiale,

Des émissions voyeuristes rassurent les téléspectateurs en expliquant que les expériences troublantes vécues par les invités sont presque normales.



THE NEW YORK TIMES

Dis-moi ce que tu vis et je te pardonnerai ce que tu fais...

(dans la formule de madame Bertrand du moins), avant de leur dire maternellement: «Dites-moi tout et je vous pardonnerai.»

En vérité, il s'agit là d'un exercice de déculpabilisation médiatique par voie de «normalisation», un exercice où, par des cas exemplaires, les téléspectateurs qui auraient vécu des expériences similaires ou qui ressentent les mêmes choses, pourront aussi, à distance, être exorcisés et absous de leur culpabilité par le groupe. Ayant agi comme tout le monde, les citoyens ne sont alors potentiellement plus coupables de rien...

En noyant ainsi l'individu dans la majorité, tout en lui fournissant de surcroît les outils médiatiques d'une déculpabilisation à toute épreuve, (la banalisation de l'information et l'absolution télévisuelle), on fait d'emblée des citoyens irresponsables.

Je parlerai aussi d'une toute dernière formule à l'américaine, celle des *Reality Shows*, peu encore connue ici mais déjà très populaire en France, où les invités sont parfois appelés à vivre en direct sur le plateau des sensations fortes, (du genre retrouvailles entre enfants abandonnés et parents naturels 40 ou 60 ans

plus tard).

À ce moment, la télévision n'apparaît plus seulement comme celle qui absout les citoyens fautifs mais aussi comme celle qui, par sa magie, peut réparer des dégâts sociaux; elle devient alors un justicier et une sorte d'ombudsman, à condition évidemment que les participants à l'émission soient pleinement repentants et qu'ils acceptent d'expier publiquement leurs fautes en pleurant devant les caméras toutes les larmes de leur corps.

Après de telles émissions, les citoyens peuvent définitivement dormir en paix, car quoi qu'il advienne, la télévision, telle un représentant de Dieu sur terre, sera toujours là pour écouter et absoudre, de même que réparer à l'occasion les torts en opérant des miracles sur place.

Mais en rendant ainsi virtuellement tout citoyen non responsable, ne cautionnons-nous pas collectivement les pires agissements? Souvenons-nous du fameux procès de Nuremberg: il n'y avait pas de coupables pour les atrocités commises durant la guerre parce que personne n'était responsable. Je poserais donc les questions suivantes... Jusqu'à quel point accepterons-nous qu'à la télévision, on impute la vraie nature des choses et des événements dans un verbiage superfétatoire et déculpabilisant, né du faux besoin d'une catharsis publique qui complait le citoyen dans un état léthargique? La fausse démocratie n'est-elle pas elle-même

celle qui se fait trop rassurante sur les problèmes de société en réduisant leur complexité, et en laissant croire à la population que tout est sous contrôle alors que, par exemple, près de 20% de la population est en chômage et vit sous le seuil de la pauvreté? S'agit-il pour la télévision d'informer sérieusement et de créer des citoyens concernés et éclairés dans leurs jugements, ou de former un peuple d'innocents irresponsables en toute chose?

Je crois que par ces nouveaux types d'émissions les producteurs de télévision ont choisi de «blanchir» d'abord le citoyen, un peu comme les trafiquants de drogues «blanchissent» leur argent, c'est-à-dire pour mieux l'utiliser ensuite. Et cette opération touche davantage, disons-le, ceux qui ont malheureusement le moins de moyens intellectuels pour résister et qui sont aussi les mêmes qui consomment le plus d'heures de télévision.

Gérald Messadié, écrivain et critique français qui a vécu plus de 25 ans aux États-Unis, soulignera à propos de la télévision l'absence d'audiométrie qualitative: dans le calcul des cotes d'écoute, notera-t-il avec pertinence, seul le nombre de téléspectateurs est évalué, mais jamais leur

satisfaction réelle à l'égard de tel ou tel programme. Ceux qui décident des programmes ont alors beau jeu de mettre ce qui est le plus rentable, c'est-à-dire le plus accessible et facile à suivre pour la très grande majorité: «Ce sont les décideurs qui imposent la coloration idéologique des programmes... Ayant satisfait aux exigences de données quantitatives, les décideurs sont parfaitement libres de farcir leurs programmes de l'idéologie qu'ils veulent, et il s'agit d'une idéologie foncièrement traditionnelle, pour ne pas dire réactionnaire» (*Requiem pour Superman*, Lafont).

La télévision américaine, dira à ce sujet Messadié, est un «état fort» qui impose à

tous «une pellicule synthétique» fabriquée par à peine quelques personnes; elle ne permet surtout pas le libre usage du sens critique à tous et, en ce sens, elle ne peut être qu'antagoniste de la démocratie. Il ajoutera en terminant: «Si le terme d'«aliénation» fut jamais de mise, c'est bien à propos des effets de la télévision américaine. Celle-ci a beau être en couleur, elle est fondamentalement, métaphysiquement en blanc et noir. Elle est unique. Elle prépare à tous les totalitarismes.»

Le Grand Tout

Pactole pour qui veut refaire sa vie en Amérique, le Grand Tout nord-américain devient pour les premiers arrivants du Québec un danger quotidien

PEN QUÉBÉCOIS

Nos ancêtres ont refusé l'aliénation coloniale. Ils n'étaient que soixante mille en face de l'Empire britannique au début de sa splendeur hégémonique.

Par leurs écrits, par la puissance du verbe, ils ont survécu. Après la Révolution de 1837, noyée dans le sang, Londres nous a envoyés le célèbre lord Durham, dont le rapport a servi, et sert encore de base, à notre assimilation feutrée.

Après la noyade dans le sang, il s'agit de nous noyer dans les flots d'une immigration sans contrôle et sans frein, qui nous conduira nécessairement à la disparition dans le Grand Tout nord-américain de langue anglaise. Ce Grand Tout représente le pactole pour beaucoup de personnes qui cherchent à refaire leur vie en Amérique.

Pour nous, premiers arrivants sur ce continent, peuple fondateur du Canada, repliés sur le Québec par la force des choses, cette assimilation est un danger quotidien. Les méthodes changent, le but de cette politique de conquête, lui, ne change pas.

Nous savons depuis plus d'un siècle, que l'instrument privilégié de cette assimilation est la «bilinguistique» progressive de notre peuple.

Cette vision restrictive et passiviste de la civilisation est défendue aujourd'hui, sous de précieux prétextes, par des intellectuels québécois nantis et inconscients du danger; elle l'est surtout par le gouvernement québécois, soumis à de fortes pressions de la majorité-minorité anglophone du Québec et du Canada, et à la vision froidement juridique d'un Comité des Nations unies, dont l'avis informel a été

Montréal affichera aux yeux du monde cette réalité qu'il n'y a plus au Québec une langue officielle, mais deux.

transformé ici, pour les besoins de la cause de l'assimilation, en ordonnance. Le peuple québécois culpabilisé par une propagande à sens unique, à l'habitude de croire à court terme à ce que proclament ses dirigeants d'un ton pénétré qui cherche à donner le change sur leur bonne foi.

En ce moment, dans le feu de l'action, il ne voit pas le mensonge. Il le verra, c'est certain, mais peut-être alors sera-t-il trop tard. Comme dit Eschyle: «Le camp est sous les murs ennemis. Et nos ennemis sont aussi à l'intérieur du camp.»

Le caractère principal de notre littérature, c'est qu'elle s'est dès l'abord voulue universelle. Elle porte témoignage de notre culture et de sa

volonté de durer. Voilà ce que nous sommes. Que veut faire de nous le virage politique auquel s'est rallié notre gouvernement? Notre vie linguistique est régie par une Charte de la langue française mise en place non pour imposer notre langue (les droits de la minorité anglophone du Québec sont respectés dans leur dynamisme) mais essentiellement pour assurer sa survie sur le continent nord-américain. Elle représentait le minimum des droits dont l'histoire a fait de nous les citoyens.

La Cour suprême du Canada, tribunal politique s'il en fut, l'a considérablement réduite dans sa nature et ses applications. Notre Charte est devenue un document tronqué.

Elle reste quand même un document législatif essentiel, qui nous permet de voir venir le jour où nous pourrions la rétablir dans son intégralité.

Il s'agit pour le gouvernement québécois actuel, à la remorque de groupes de pression anglophones et assimilés, de rétablir l'affichage bi-

lingue et d'obliger les étudiants québécois de langue française à suivre des cours d'immersion de langue anglaise.

Résultat: Montréal, centre vital du Québec, affichera aux yeux du monde entier, et singulièrement à ceux des immigrants qui choisissent en majorité d'y vivre, cette réalité qu'il n'y a plus au Québec une langue officielle, mais deux.

Dans le contexte nord-américain, cette décision équivaut à remettre en cause notre passé, nos luttes et notre devenir. La situation s'aggrave dès lors que l'immersion anglaise intervient.

Cela veut dire qu'en une génération, les Québécois seront bilingues. Qu'en sera-t-il alors de notre littérature? Quel jeune apprenti auteur choisira d'écrire en français?

Le marché de l'Amérique est immense. Dans le passé immédiat, d'illustres écrivains américains furent d'origine canadienne-française, par exemple Will Durant ou Jack Kerouac. Invoquer le libre choix? Contre de pareilles pressions culturelles et sociologiques, cette invocation est ridicule.

Nous sommes matraqués par le réseau de propagande, d'information, de télévision, de cinéma américain; certaines de nos revues les plus prestigieuses sont contrôlées par de grands intérêts culturels anglophones; de vastes secteurs de notre presse sont entre les mains de financiers acquis à la politique d'anglicisation progressive de notre nation.

À l'extrême rigueur, on peut parler de génocide culturel. Faudra-t-il attendre un demi-siècle, après notre disparition de facto, pour dénoncer cette situation?

PEN québécois: Jean Éthier-Blais, président; Jean-Pierre Duquette, Louise Gareau-Desbois, vice-présidents; Marie Emond, Alexis Klimov, Louise Maheux-Forcier, Gaston Miron, Jean-Guy Pilon, Danielle Ros, membres du conseil d'administration.

Médiation aux petites créances: «toute la vérité»

GIL RÉMILLARD

Ministre de la Justice et délégué
aux Affaires intergouvernementales

Dans votre édition du 10 juin 1993, le président de l'Association des juristes de l'État, Me Marc Bergeron, exprimait son point de vue concernant le service de médiation à la Cour du Québec, division des petites créances. Son commentaire était coiffé du titre «Toute la vérité, rien que la vérité?». Les lecteurs du DEVOIR ayant droit à «toute la vérité», vous me permettez d'apporter des précisions essentielles à une bonne compréhension des décisions que j'ai prises au nom du gouvernement dans ce dossier.

Actuellement, le service de médiation de la division des petites créances dessert les villes de Montréal, Hull, Laval, Québec et Lévis. La

substantielle (environ 33 620) du nombre de dossiers ouverts à la division des petites créances. Tous ces dossiers ne donneront pas ouverture à une médiation puisque les parties sont libres d'accepter ou de refuser de s'y soumettre. Néanmoins, nous avions estimé que la réforme aurait nécessité l'ajout de 21 fonctionnaires (16 médiateurs et 5 effectifs de soutien) au sel service de médiation, sans compter les difficultés inhérentes au fait d'offrir ce service sur tout le territoire du Québec alors que les médiateurs permanents seraient regroupés dans quelques centres seulement.

Nous avons choisi de faire autrement et de recourir aux juristes du secteur privé (avocats ou notaires). L'État n'abandonne pas sa responsabilité, ne se désengage pas, mais recourt au secteur privé puisque cette solution présente beaucoup plus d'avantages que d'inconvénients. Ce choix n'enlève rien aux qualités des juristes de la fonction publique québécoise.

Il s'agit tout simplement de reconnaître qu'il y a moyen de faire les choses autrement, sans recourir, chaque fois, à l'engagement massif de fonctionnaires. Il est évident que les coûts additionnels liés à l'extension du service de médiation selon la formule actuelle, incluant les traitements, les bénéfices marginaux, les frais d'aménagement et d'ameublement, auraient été considérablement plus élevés que les coûts additionnels liés à la formule que nous avons retenue.

Les médiateurs seront recrutés, dans chaque district judiciaire, parmi les membres du Barreau du Québec et de la Chambre des notaires. Les juristes intéressés devront avoir suivi un cours en technique de résolution des conflits.

Le système que nous sommes à mettre en place assure les justiciables, qui y auront recours, d'un service de qualité tout en participant à l'effort du gouvernement de réduire la taille de l'appareil public.

Il n'est pas question de fermer le service, mais plutôt de l'étendre, tout en faisant les choses autrement.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'information générale et métropolitaine: Claude Beauregard, Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Pierre Cayouette, Jean Charrier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Louis-Guy L'Heureux, Caroline Montpetit, Bernard Morier, Isabelle Paire, Diane Précourt, Laurent Soumis, Guy Taillefer, Danny Veaz, Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Belair (responsable), Stéphane Baillargeon, Roland-Yves Carignan, Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Levesque, Odile Tremblay (Littérature); à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufresne, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: François Brousseau (éditorialiste et responsable), Antoine Char, Jocelyn Coulon, Claude Lévesque, Sylviane Tramière, Clément Trudel; à l'information politique: Josée Boileau, Pierre O'Neill, Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa); Serge Chapleau (caricaturiste); à l'information sportive: Yves d'Avignon, Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Denise Babin, Rachel Dulos (commiss), Danielle Cantara, Marie-Claude Coupal, Christiane Vaillant (clavistes), Marie-Hélène Alarie (secrétariat à la rédaction), Isabelle Baril (secrétariat à la direction). LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochelle (Ottawa). LA DIRECTION ARTISTIQUE Lucie Lacava. LA PUBLICITÉ Lucie Pansoneault (directrice), Jacqueline Avril, Brigitte Cloutier, Gylaine Côté, Francine Gingras, Johanne Gibeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, (publicitaires); Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon (maquettistes); Michèle Bouchard (secrétaires); Ghislaine Lafleur (réceptionniste). L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables), Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lucas, Marie-France Légaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (adjointe à l'administration). LE MARKETING ET LE SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benham (directrice), Jacques Corbeil (adjointe), Nathalie Thabert (responsable du marché institutionnel), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Rachelle Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette. LA PRODUCTION Robert McDougall (directeur des systèmes informatiques et de la production), Johanne Brunet, Sylvain Darcy, Richard DesCormiers, Caroline des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Michael Schneider, Marie-France Turgeon. LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Manon Blanchette, Serge César, Dominique Charbonnier, Marlene Côté, Pierre Cotton, Josée Lapointe, Sylvie Laporte, Francine Morvan, Pierrette Rousseau, Micheline Rielland, Désirée Saucan, Marc Vigneault. CONSEIL DU DEVOIR INC. Pierre Bourgeois (président), FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général), Raymonde Guay (responsable du financement privé).

ACTUALITÉS

BOSNIE

«Vous avez mal lu»

SUITE DE LA PAGE 1

cage de la Bosnie. Cinquante morts, juste dans un hôpital de Gorazde. Pourtant, l'ONU avait proclamé, il y a dix jours, que ces zones de sécurité allaient être défendues par les Casques bleus. Tout le monde y croyait, sauf les agresseurs, bien entendu. Les Bosniaques vont continuer de mourir. Voici pourquoi.

Après deux ans d'atermoiements, quatre grandes puissances — États-Unis, Russie, Grande-Bretagne et France — et l'Espagne, ont signé le 22 mai à Washington, un programme commun d'action pour ramener la paix en Bosnie et préparer le terrain pour l'application du plan Vance-Owen sur le découpage ethnique de cette république. Pour montrer qu'ils se préoccupaient de la population, les Cinq appuient la création de zones de sécurité où les Musulmans bosniaques seront parqués en attendant des jours meilleurs. Les Cinq ne définissent pas complètement les aires géographiques de ces zones et surtout le mandat exact des Casques bleus censés les «protéger». L'ONU doit s'en charger. Vendredi le 4 juin, le Conseil de sécurité adopte donc une résolution qui renforce les pouvoirs de la Force des Nations unies en Bosnie et autorise le déploiement de nouveaux Casques bleus pour s'occuper des six zones de sécurité: Sarajevo, Bihać, Srebrenica, Gorazde, Tuzla et Zepa. A ce moment là, tous sont persuadés qu'enfin la population bosniaque va être protégée. Faux. La résolution 836 est écrite de façon à lui faire dire quelque chose et son contraire.

Selon des sources aux Nations unies, dès l'adoption de la résolution, diplomates, attachés militaires et journalistes étaient persuadés qu'elle autorisait les Casques bleus à défendre la population contre des attaques. Ainsi, pouvait-on lire dans le Figaro, Le Monde et le New York Times, qu'enfin «les Casques bleus pourront ouvrir le feu pour défendre autre chose qu'eux-mêmes». C'était sans compter sur le légalisme et le cynisme des quatre Grands. A l'article 5 de la résolution, on peut lire que les Casques bleus doivent «dissuader» les attaques contre les zones de sécurité. Mais à l'article 9, on lit que l'ONU autorise les Casques bleus, pour se défendre, «d'utiliser la force, en riposte à des bombardements par toute partie contre les zones de sécurité». Etrange rédaction. Diplomates chevronnés et attachés militaires d'expérience vont se casser les dents à interpréter ce mandat.

Toute la semaine dernière, les représentants au Conseil de sécurité et leurs experts en défense se sont réunis pour «éclaircir» et «interpréter» la résolution dans le but de fournir un mandat clair aux forces des Nations unies sur place. L'éclaircissement a été brutal. «La résolution va permettre la protection des gens», ont dit la plupart des diplomates et attachés militaires. «Pas du tout, ont répliqué les représentants des quatre Grands. Vous avez mal lu».

«Mais alors, que vont faire au juste les Casques bleus autour des zones de sécurité?», ont répliqué les premiers. «Ils vont dissuader les Serbes d'attaquer les Musulmans», ont répondu les seconds.

«Mais...», ont insisté les premiers. «Vous n'avez pas compris», ont dit les seconds. «Nous ne sommes pas là pour protéger la population. Si les Casques bleus sont attaqués, ils pourront se défendre et faire appel aux avions de l'OTAN. Mais si la dissuasion envers les Serbes ne fonctionne pas, eh bien! tant pis». Voilà pour la diplomatie.

Sur le plan militaire, les attachés de défense se sont arrachés les cheveux pour tenter de mettre de la chair autour de cette résolution qui exige que la communauté internationale agisse avec «urgence». Au bureau des opérations du maintien de la paix, on a demandé au commandant de l'ONU en ex-Yougoslavie, le général Eric-Lars Wahlgren, de faire des évaluations. Son rapport est arrivé le 8 juin. Il proposait 34 000 soldats pour vraiment protéger les habitants des zones «sans l'accord des parties». Son option plus douce, préconisait le déploiement de 7500 soldats «avec l'accord des parties». C'est celle qui a été retenue vu la réinterprétation de la résolution qui soulage l'ONU de protéger la population. La Suède, la Tunisie et le Pakistan ont accepté de fournir environ 3000 soldats. La Russie, qui avait accepté, a carrément refusé vendredi, prétextant, avec raison, que le mandat des soldats n'était pas précis. Quant aux États-Unis, ils maintiennent leur refus d'envoyer des troupes au sol en Bosnie. A ce jour, les planificateurs militaires cherchent toujours de nouvelles troupes et ne sont pas certains de pouvoir répondre à la demande. Même s'ils devaient les trouver cette semaine, elles devraient mettre environ quatre à six semaines pour se déployer sur le terrain.

Arrivées sur place, elles devront appliquer leur mandat. «Soyons francs, dit un attaché militaire. Si des bombes serbes passent au-dessus de la tête des Casques bleus et frappent les Bosniaques, nous ne ferons rien».

Les Serbes ont compris. Ils ont six semaines pour se débarrasser des zones de sécurité. La première, Gorazde, est déjà presque nettoyée.

CAMPBELL *Tout était possible*

SUITE DE LA PAGE 1

de sa puissante machine constituée au temps de la «Kimmanie», suffisant.

Dès le premier tour, il ne faisait guère de doute que la ministre aurait la victoire plus facile que prévu depuis quelques jours, ayant récolté 48 % des appuis contre 39 % pour Jean Charest, 9 % pour Jim Edwards et 2 % pour chacun des autres candidats, Garth Turner et Patrick Boyer.

Il ne manquait alors à la future gagnante que 71 voix pour obtenir une majorité absolue, ce qui, avec le ralliement de Jim Edwards et de ses 307 délégués pour la plupart albertains, devenait une formalité. Le nouveau tandem «Kim-Jim» ne pouvait plus être renversé.

Invité à expliquer son geste, M. Edwards, qui avait rencontré Jean Charest juste avant la journée, a précisé qu'il faisait ce qu'il croyait «être le mieux pour l'unité du parti».

En fait, le député aurait eu fort à faire pour amener toute sa bande de partisans de l'Ouest à appuyer un candidat du Québec, une performance sans laquelle il aurait dès lors adhéré au camp perdant.

Au cours de la journée, de nombreux délégués pro-Edwards faisaient d'ailleurs valoir que Mme Campbell, qui devient aussi le premier chef de gouvernement fédéral originaire de la Colombie-Britannique, était beaucoup mieux postée pour faire échec au Reform Party de

Preston Manning.

Malgré tout, il appert qu'un bon contingent de partisans du député albertain se soit quand même joint au camp Charest pour le deuxième tour.

L'ensemble de la procédure de la votation a duré plus de cinq heures dans une atmosphère surchauffée, la température sur le parquet du congrès, au Centre municipal d'Ottawa, atteignant les 32 C. Mais les participants qui avaient vécu le combat Mulroney-Clark de 1983 s'entendaient pour dire que le contexte était cette fois-ci beaucoup plus «fraternel» et moins chargé d'acrimonie.

«Je n'ai jamais vu un congrès aussi peu divisé», a d'ailleurs relaté M. Clark. Quoi qu'il en soit, la tortue, que se plaisait à incarner Jean Charest, aura donc manqué de souffle dans le dernier droit, bien que le principal intéressé ait tenu à mener la lutte jusqu'au bout. Entre les deux tours de scrutin, le ministre, qui venait de recevoir l'appui de Patrick Boyer, soutenait en effet que ce scénario était celui qu'il avait espéré depuis le début et que tout se déroulait selon ses prédictions.

«Tout est toujours possible. On verra bientôt», a-t-il dit, refusant de préciser à ce moment — il l'avait pourtant implicitement confirmé dans son discours de la veille — s'il allait accepter de faire partie d'un cabinet Campbell.

Cependant, des sources fiables indiquaient dès hier soir que Mme Campbell allait offrir à son jeune collègue le poste de vice-premier ministre. Mais en dépit de la

confiance affichée par leur candidat, les visages des membres de l'organisation Charest en disaient long sur la tournure des événements.

Garth Turner, de son côté, a laissé ses supporters libres d'appuyer le candidat de leur choix, et Mme Campbell a sagement réservé ses commentaires tant que son élection n'était pas officielle.

Techniquement, le Canada devrait donc avoir sa première première ministre d'ici la fin du mois, le temps de régler la question de la passation des pouvoirs avec Brian Mulroney et, fort probablement, de former un nouveau cabinet en tenant compte des nombreux ministres qui ont déjà annoncé qu'ils ne se représenteraient pas.

Mme Campbell, qui a déjà promis aux Canadiens qu'ils ne seraient pas plongés en période électorale en plein été, aura d'ailleurs fort à faire au cours des semaines à venir. Au-delà de la consolidation de son propre parti, elle devra notamment structurer son programme et traduire en termes concrets cette «nouvelle façon de faire de la politique» qui a constitué l'épine dorsale de sa campagne au leadership. De manière détaillée, les résultats du scrutin furent les suivants (1735 voix requises pour la victoire):

Premier tour: Campbell 1664, Charest 1369, Edwards 307, Turner 76, Boyer 53, 7 bulletins rejetés. Deuxième tour: Campbell 1817, Charest 1630.

Campbell
deviendra premier
ministre avant la
Saint-Jean

Ottawa (PC) - Le nouveau chef que les militants conservateurs se sont donné hier ne deviendra pas immédiatement premier ministre du Canada.

La transition entre M. Brian Mulroney et Mme Kim Campbell devrait prendre entre huit et dix jours. En fait, l'objectif est d'assermenter le nouveau premier ministre avant la fête de la Saint-Jean-Baptiste, a indiqué le président du Conseil du Trésor, Gilles Loiselle, un des principaux responsables du comité de transition de Mme Campbell.

«Il est plus important de le faire bien que de le faire immédiatement», a renchéri son collègue, le ministre des Communications Perrin Beatty.

Mais la passation des pouvoirs ne sera que la conclusion d'un long exercice auquel les deux principaux candidats se préparaient depuis environ un mois.

«Ce que l'équipe de transition fait, c'est d'essayer de lui organiser l'information et les options pour qu'elle puisse aborder ça dans l'ordre et avec intelligence», a indiqué M. Loiselle.

Dans les prochains jours, elle devra choisir son personnel, former son cabinet ministériel, prendre la direction de l'administration gouvernementale, être informée sur l'organisation et la préparation de son parti, etc.

Selon M. Beatty, le comité de transition a servi à suggérer des priorités «car les premiers jours, des milliers de questions se poseront».

M. Loiselle maintient que Mme Campbell n'a pas encore choisi le nouveau chef de cabinet du premier ministre ni décidé de la composition de son conseil des ministres.

«Il y a peut-être des gens qui ont des attentes, mais Kim n'a rien promis à personne. C'est une femme libre qui va prendre les décisions qu'elle veut et son équipe accepte cela», a-t-il dit.

Mme Campbell devrait commencer son travail aujourd'hui en rencontrant son comité de transition, puis le premier ministre, et finalement le greffier du Conseil privé.

Depuis quelques semaines, le bureau du premier ministre et le Bureau du Conseil privé ont vu à la préparation des cahiers traditionnels de transition et ont informé les équipes sur les aspects plus techniques de l'opération du gouvernement.

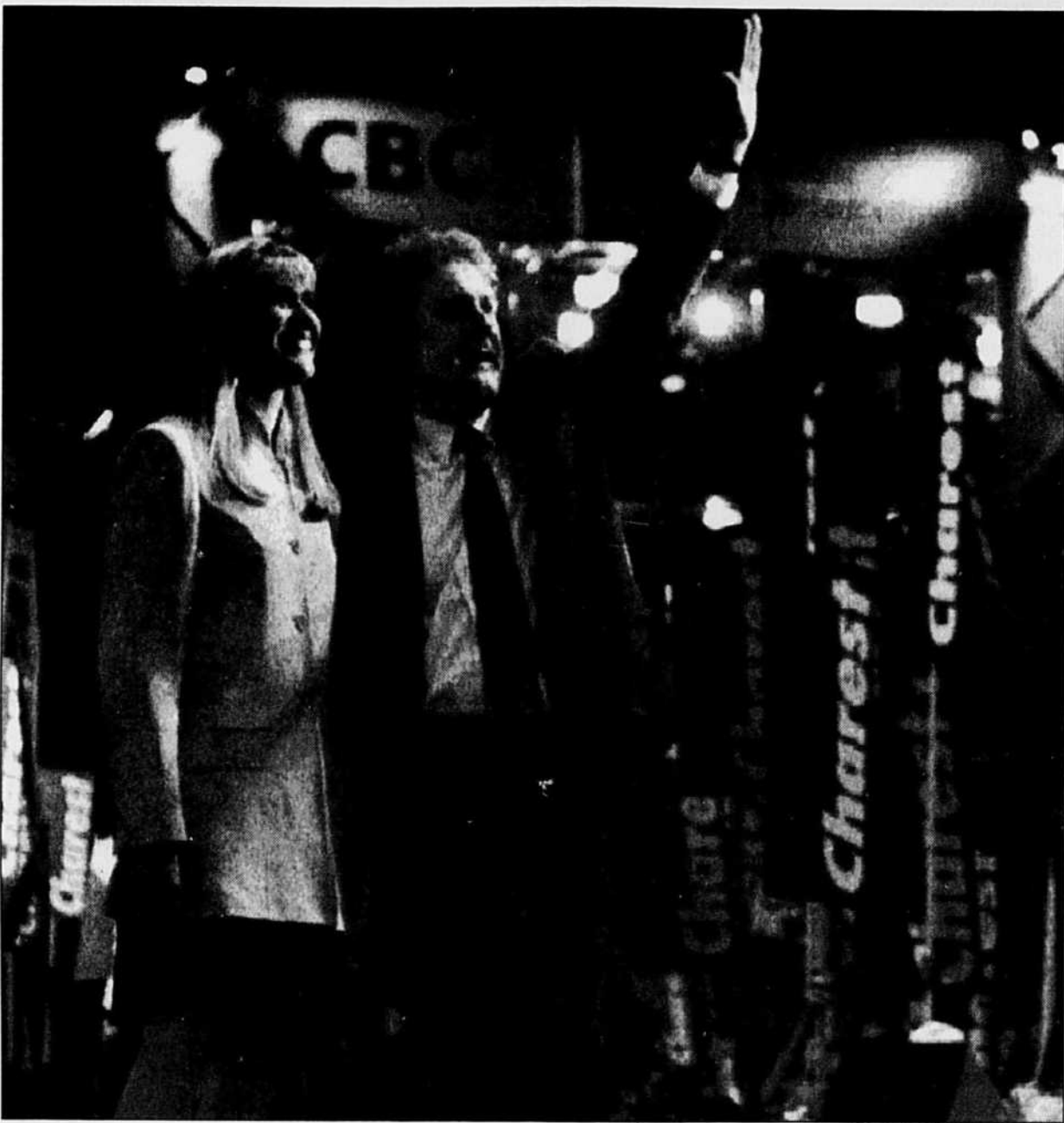
La définition des politiques du nouveau gouvernement revendront toutefois à Mme Campbell.

«Elle veut proposer un programme de gouvernement à la population pour que les gens aient vraiment un choix», a ajouté M. Loiselle.

En établissant son plan de travail, l'équipe de Mme Campbell a dû tenir compte des fêtes nationales du Québec et du Canada, du sommet de Tokyo au début de juillet et finalement, de l'élection qui doit avoir lieu à l'automne.

Selon M. Robert de Cotret, qui dirigeait le comité de transition de M. Charest, le prochain chef n'aura pas un grand choix de dates pour les prochaines élections.

Elles devront se tenir après la Fête du travail et avant la dernière semaine d'octobre. En fait, la date limite serait le 25 octobre. Ceci permettrait à Ottawa d'utiliser le recensement effectué pour le référendum et économiser près de 30 millions\$.



Jean Charest a obtenu 1630 votes, contre 1817 pour Kim Campbell.

PHOTO PRESSE CANADIENNE

GRAND PRIX

Des retombées touristiques de 31 millions

SUITE DE LA PAGE 1

troisième place (il avait dû prendre le départ en huitième place après un temps désastreux lors des qualifications), Senna a dû quitter la course.

Tout l'après-midi, des hommes jolis et de jolies femmes ont assisté au spectacle. Corps à demi-nudés. Couverts de sueurs et brûlés sous un soleil d'enfer...

Dans la foule, serrée, on trouvait des Américains venus encourager le pilote Michael Andretti, des Brésiliens venus voir Ayrton Senna. Et tous les autres: des amateurs d'un jour, des Québécois heureux, des pères qui initiaient leur fils, parfois leur filles, aux beautés d'un sport incompréhensible.

Une fois la course terminée, les amateurs se sont engouffrés dans le métro. Ils y discutaient encore de la course. Un Québécois bedonnant y vantait en

core la prouesse de Jacques Villeneuve qui a remporté samedi la course de Formule Atlantique «comme son père, Gilles Villeneuve, il y a 15 ans». Cet homme avait passé la fin de semaine au circuit Gilles Villeneuve. «Un beau week-end», a-t-il dit.

Cette année, le Grand Prix Molson du Canada a attiré une foule record: quelque 157 000 personnes ont assisté aux trois jours de cet événement automobile.

Des équipes de télévision de partout, notamment le réseau japonais, Fuji TV, le Canal 10 du Venezuela et la télévision suisse-romande, assistaient à la compétition de Formule 1 de l'île Notre-Dame. Diffusée dans 102 pays, la course était retransmise à 500 millions de téléspectateurs.

Le Grand Prix du Canada générerait des retombées touristiques de quelque 31 millions\$ dans la région de Montréal.

POUR L'AVENIR DES ENFANTS

unicef 
Fonds des Nations Unies pour l'enfance